

La maladie de Crohn Une gastro-entérite permanente



anne-marie
voisard

Les yeux cernés, le teint pâle, le corps décharné, Yves Bouchard est visiblement à bout de résistance. Et il en est parfaitement conscient.

"Je ne sais plus trop de quel âge j'ai l'air. Sept ans, je pense". Il en a pourtant 15.

Gilaine Gagnon, petite femme énergique de 34 ans — l'idée ne lui viendrait pas de cacher son âge après tout ce qui lui est arrivé — paraît, elle, en pleine forme; un peu mince sous le jean blanc qui lui moule la taille et les hanches, mais pas plus que les autres femmes qui surveillent leur poids. Elle a l'oeil vif et bon teint... à moins qu'elle ait réussi à nous tromper par un habile maquillage.

Yves et Gilaine ont un point en commun: la maladie de Crohn. Si Gilaine semble bien, comparée à Yves, c'est que la maladie lui accorde un répit. On ne guérit pas de la maladie de Crohn. Tout au plus peut-on espérer des périodes de rémission, comme celle que connaît Gilaine actuellement.

"C'est bon de se voir gros (avec un poids qui dépasse à peine les 100 livres), quand les os nous ont toujours fait mal". Gilaine sait de quoi elle parle. Il y a de cela trois ans, au pire moment de sa maladie, son poids est descendu aussi bas que 60 livres. "Je déprimais à vue d'oeil. C'était la phase terminale."

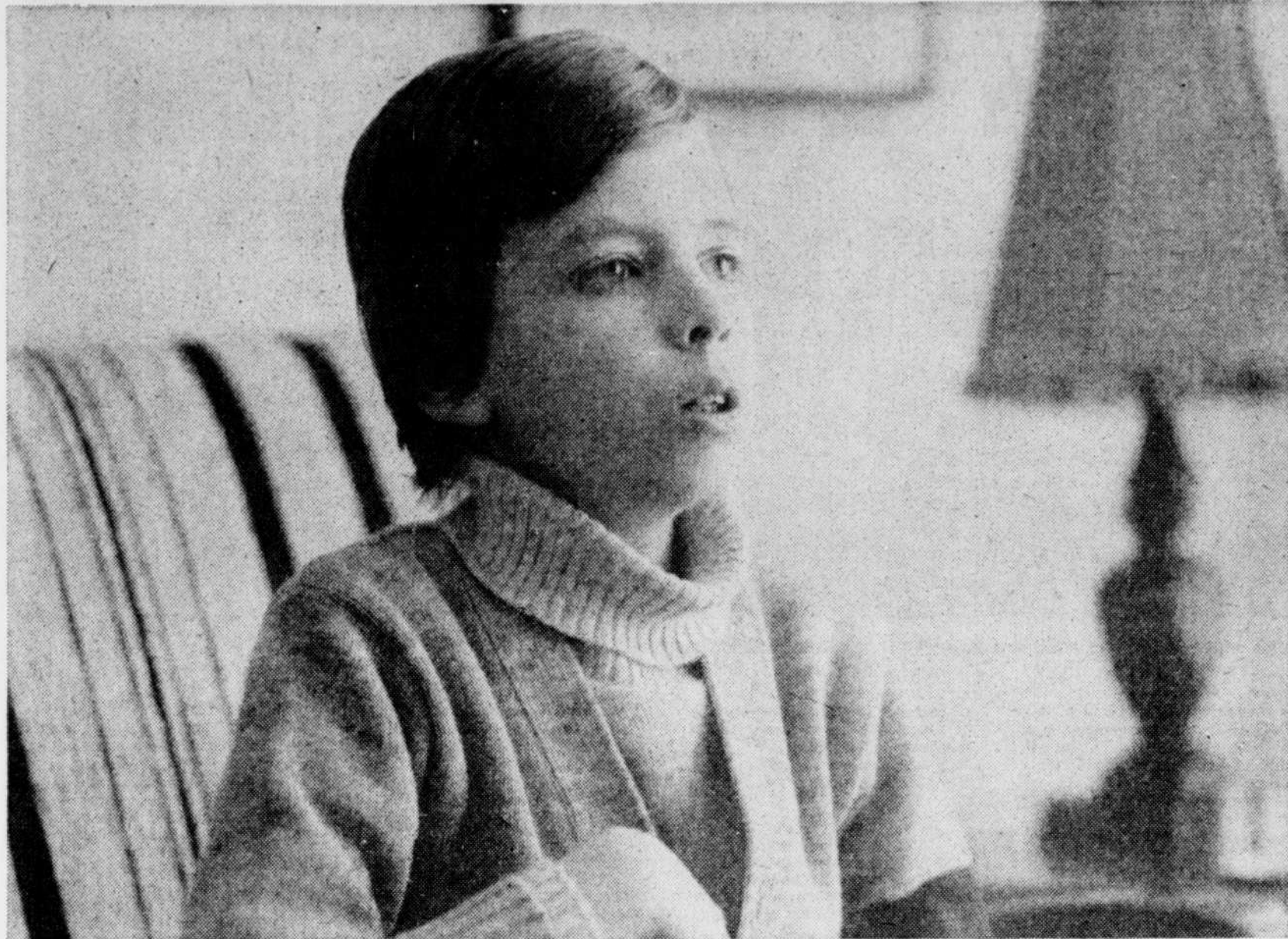
En plein drame

A la même époque, comme si ce n'était pas déjà assez que de se sentir aculée à la mort, Gilaine devait apprendre que son mari était frappé de sclérose en plaques. Le diagnostic était là, inéluctable. Il se confirme d'ailleurs un peu plus chaque jour.

Au coeur de ce drame, Gilaine se demande si ce n'est pas justement là, où d'autres auraient démissionné à jamais, qu'elle a trouvé la force de s'agripper à la vie. "Les enfants étaient jeunes; Gilaine est la mère d'une fille de 13 ans et d'un fils de 11 ans, tous deux en excellente santé. Ils ne pouvaient perdre du coup leur mère et leur père. C'était trop. Il y avait aussi mon mari qui allait avoir besoin de moi. Il fallait que je vive."

Gilaine est bien assez lucide cependant pour savoir qu'au point où elle en était la volonté de vivre ne saurait tout expliquer. Il suffit de voir avec quelle admiration elle parle de son médecin, à Toronto, qui a fait d'elle la première Québécoise à être nourrie exclusivement par voie intraveineuse.

Mais avant de nous interroger sur le traitement, il est essentiel de savoir que la maladie de Crohn (du nom d'un chercheur américain qui l'a identifiée en 1932) consiste en une inflammation du tube digestif. Quand c'est l'intestin qui est tou-



Yves Bouchard, un candidat à l'alimentation continue

Le Soleil, André Boucher

ché, on parle alors d'iléite ou de colite; cela dépend de la partie atteinte.

5,000 victimes au Québec

Mal connue, la maladie de Crohn frappe plus souvent qu'on ne pense... d'autant plus que plusieurs de ses victimes ignorent la cause de leur mal. Selon les chiffres que possède le Dr Micheline Ste-Marie, gastro-entérologue et pédiatre attachée au département de pédiatrie du CHUL (Centre hospitalier de l'université Laval), le nombre des individus porteurs de la maladie varierait entre 96 et 190 personnes sur 10,000. Ces chiffres se rapprochent de ceux avancés par la Fondation canadienne pour l'iléite et la colite — un organisme qui regroupe les personnes affligées de ce mal et ceux qui cherchent à les aider. On avance le chiffre de 200,000 Canadiens, dont 20,000 enfants. Au Québec, pas moins de 4,000 à 5,000 personnes seraient atteintes.

Constatation troublante: la maladie de Crohn est en recrudescence. De même, certaines populations sont plus frappées que d'autres, et

parmi elles, les Juifs et les Canadiens français. Le Dr Ste-Marie croit que ce taux de fréquence plus élevé pourrait être attribuable au fait que les Québécois ont souvent une tendance à se marier entre cousins ou petits cousins. Le même phénomène de consanguinité s'observe chez les Juifs.

Bien que plus rare chez les enfants, (elle se déclare entre 10 et 30 ans), la maladie de Crohn devient plus lourde de conséquences du fait qu'elle ralentit la croissance et, par le fait même, retarde la puberté. Yves a le corps d'un enfant de qui, pour un adolescent, ne doit pas aller sans difficultés. On effleure le sujet. Les camarades de classes (Yves est en secondaire III), les amis... oui, ça va. "Le plus difficile, c'est avec ceux qui ne me connaissent pas", reconnaît Yves. Il garde en mémoire la maladresse de cette bonne dame qui, s'informait récemment de ce qu'il avait demandé pour étreintes au Père Noël.

Mais il y a aussi et surtout les symptômes, cette diarrhée quasi continue qui afflige toutes les victimes de la maladie de Crohn. "Quand je vais pour la première fois dans un endroit public, raconte Gilaine, je m'informe toujours en

arrivant où sont les toilettes parce que je sais que je peux avoir besoin de m'y rendre très rapidement." Une jeune fille d'une vingtaine d'années, aux prises avec le même problème, entrevoit une solution: "Si jamais je deviens propriétaire d'une maison, la plus belle pièce sera la salle de bain parce que c'est là que je passe presque tout mon temps."

Yves connaît aussi ces ennuis et il lui est arrivé de trouver bien long le trajet entre la maison de ses parents à Sainte-Foy et le collège des Jésuites. Pour un étudiant, il y a aussi les examens qui restent la bête noire. "Je ne sais pas si on vous l'a dit, mais la nervosité et la maladie de Crohn sont deux choses qui ne vont vraiment pas ensemble". En plus de cette diarrhée qui menace, mais sans prévenir, il y a, plus fortes encore les matins d'examen, les crampes au ventre. C'est un autre symptôme de la maladie de Crohn.

"Avez-vous, vous, déjà souffert d'une vraie gastro-entérite?" demande Gilaine. Cela vous donnerait une assez bonne idée de notre mal. Les douleurs au ventre et la diarrhée s'accompagnent souvent de fièvre et parfois, si l'estomac est atteint,

de vomissements. On enregistre aussi une double perte d'appétit et de poids." Gilaine connaît une femme qui en l'espace d'un mois a perdu 30 livres. On a diagnostiqué la maladie de Crohn.

Et les complications

A ces symptômes qu'on pourrait presque qualifier de classiques, s'ajoutent souvent des complications comme des fistules ou des abcès à l'intérieur du tube digestif. Le Dr Ste-Marie parle aussi de la possibilité de maladies associées au niveau des autres organes du système digestif, notamment le foie et le pancréas. Gilaine, pour sa part, a dû subir l'ablation de la vésicule biliaire. Elle subit actuellement des examens dans un hôpital de Toronto à cause de calculs aux reins.

Les inflammations qui caractérisent la maladie de Crohn peuvent à l'occasion s'attaquer aux yeux, risquant même de provoquer la cécité. Certaines lésions de la peau, à l'aspect gangreneux, s'expliquent par la maladie de Crohn. Le squelette peut être atteint au niveau des jointures et de la colonne vertébrale; c'est de l'arthrite. Certaines trombozes cérébrales sont liées à la

maladie de Crohn et, à l'extrême limite, il y a le spectre du cancer.

Nourrie par un tube

Gilaine Gagnon est pourtant aujourd'hui bien vivante. Et même si elle n'est pas guérie, elle peut mener une vie normale. Ses parents et amis, à Saint-Félicien au Lac Saint-Jean sont là pour le constater. "C'est l'hyper-alimentation qui m'a sauvée", affirme Gilaine.

Pendant deux années complètes, Gilaine s'est abstenue de la nourriture solide. "Je préparais les repas, je recevais des amis à dîner, et je me contentais de regarder manger les autres. Je ne ressentais pas la faim." Quand arrivait la nuit, Gilaine replaçait le tube et la bombonne contenant le précieux liquide qui devait la nourrir. Cela ne l'empêchait pas de dormir. Pendant ce temps, elle absorbait des protéines, des calories et tout ce dont son organisme avait été privé. C'est là qu'elle s'est mise à reprendre du poids.

A l'âge de 10 ans, quand sa maladie a été diagnostiquée, Yves a été soumis à un traitement semblable durant quelques semaines. Le Dr Ste-Marie, qui soigne Yves depuis les débuts de sa maladie, a constaté à cette époque une nette amélioration de l'état de son jeune patient. L'intérêt de ce genre de traitement, explique-t-elle, est de permettre un repos total de l'intestin ce qui facilite une rémission de la maladie.

Aujourd'hui, Yves est redevenu un candidat à l'alimentation continue. Au lieu de le nourrir par voie intraveineuse, on lui propose cette fois l'alimentation entérale continue. Il s'agit d'un tube qu'on introduit par le nez et qui descend dans le tube digestif. C'est le seul moyen pour Yves de reprendre des forces et de se mettre à grandir. La diète et les médicaments dans son cas, ne suffisent pas. On ne peut non plus envisager l'opération.

Des résultats encourageants

Deux adolescents, présentement hospitalisés au CHUL, sont soumis depuis quelques semaines à ce même traitement. L'un d'eux, Daniel Simard, a vu son poids passer de 70 à 98 livres en l'espace de six semaines. Il a 13 ans. Son compagnon de chambre, Yves Tremblay de Saint-Homère, en Gaspésie, engraisse un peu moins vite, mais il a grandi de ½ centimètre.

Bientôt, ces jeunes pourront recommencer à manger trois fois par jour et l'alimentation par le tube ne sera plus nécessaire que la nuit, pendant leur sommeil. Ils retourneront alors dans leur famille et pourront fréquenter à nouveau l'école.

Même si le résultat n'est jamais définitif, comme le souligne le Dr Ste-Marie, les victimes de la maladie de Crohn peuvent malgré tout aspirer à mener une vie pratiquement normale. "Vous auriez dû voir dans quel état ces deux jeunes nous sont arrivés", raconte le Dr Ste-Marie. Il y a aussi Gilaine Gagnon qui ne vivra jamais assez vieille pour oublier les heures dramatiques qu'elle a connues.



Gilaine GAGNON

Le Soleil, Jacques Deschênes

L'espoir est permis

Tout espoir n'est pas perdu pour les victimes de la maladie de Crohn.

Des médecins font de la recherche pour essayer de découvrir les causes de ce mal et, partant, tenter de mettre au point un traitement efficace. C'est le cas du Dr Micheline Ste-Marie, gastro-entérologue et pédiatre attachée au département de pédiatrie du CHUL, qui vient d'ailleurs de mériter une bourse de la Fondation canadienne pour l'iléite et la colite.

Le Dr Ste-Marie se demande s'il n'y aurait pas un lien entre les mécanismes immunologiques (c'est-à-dire les réactions de défense d'un organisme contre la présence d'un corps étranger) impliqués dans les maladies inflammatoires de l'intestin et ces maladies elles-mêmes. On cherche également à mieux connaître l'action de certains médicaments, notamment de l'aspirine qui agit comme anti-inflammatoire.

Pendant ce temps, des malades ont décidé de se regrouper dans le but de s'entraider et de faire progresser la recherche. Au Québec, c'est Gilaine Gagnon qui a reçu le mandat d'organiser des groupes. Elle a d'ailleurs obtenu à cette fin une subvention dans le cadre d'un projet Canada au Travail.

Un chapitre de la Fondation canadienne pour l'iléite et la colite est né récemment à Québec. Vingt-cinq personnes, pour un bon nombre atteintes de la maladie, en font partie. Les parents ou les médecins que préoccupe cette maladie sont invités à se joindre au groupe. On souhaite que toutes les personnes affligées de la maladie de Crohn se fassent connaître. A Québec, on peut communiquer avec Mme Léda Bouchard à 658-3759. On peut aussi écrire à Mme Gilaine Gagnon, 1492 Saint-Georges, Saint-Félicien, Lac-Saint-Jean.



Un espoir

Le Soleil, Jacques Deschênes

A l'Assemblée nationale

Les journaux jouent mal leur rôle



gilles lesage

"Le citoyen québécois qui lirait tous les quotidiens du Québec n'aurait pas la moindre connaissance de la moitié des travaux parlementaires."

L'affirmation est dure, brutale peut-être, mais elle s'appuie sur une étude sérieuse faite par un fonctionnaire du Bureau d'accueil et d'information de l'Assemblée nationale. "Puisque la connaissance est une étape préalable à la prise de conscience, concluait l'auteur, M. Gaston Deschênes, cette étude devrait être mise à la disposition des entreprises de presse et du public." Elle ne l'a pas été à ce jour, mais simplement déposée à la bibliothèque de l'Assemblée, où nous l'avons obtenue.

Même si l'image est peu flatteuse pour les journaux quotidiens, il est certes utile d'en rendre compte, parce que l'analyse explique, du moins en partie, l'engouement de la population pour la télédiffusion des débats parlementaires.

M. Deschênes avait fait une première étude sur la "couverture" de la presse quotidienne au cours de la première semaine de mai 1976, et il a répété l'expérience un an plus tard.

D'une année à l'autre, il a constaté une légère amélioration quant à l'espace alloué à la chronique parlementaire dans l'ensemble des quotidiens (2,5 pour 100), et une autre légère amélioration dans la "couverture" des commissions parlementaires. "Toutefois, dit-il, comme si l'Assemblée nationale avait un quota à respecter, cette augmentation se traduit par une diminution de la mise en valeur des articles."

Débats ou monologues?

En somme, explique M. Deschênes, les entreprises de presse traitent les commissions parlementaires ainsi que les déclarations ministérielles faites en Chambre comme des conférences de presse données, hors de la Chambre, par



Le bureau de la Presse Canadienne au parlement alimente plusieurs journaux du Canada.

Le Soleil, Reynald Lavoie

des membres de l'exécutif, des ministres. Cela le laisse songeur, à bon droit. "En effet, les débats qui semblent avoir attiré le plus d'attention chez les entreprises de presse ont, en fait, été "couverts" fort partiellement, à tel point que le débat parlementaire a été rapporté comme un monologue."

Les quotidiens consacrent, en moyenne, à peine le tiers de leur chronique parlementaire aux commissions parlementaires, dont les délibérations occupent pourtant plus de 80 pour 100 des heures de travail de l'Assemblée nationale. Il y a plus grave encore. "Les reportages consacrés aux commissions parlementaires ignorent, sauf de

rare exceptions, les interventions des membres de l'opposition. En fait, le traitement de ces séances de débat parlementaire est comparable à celui d'une conférence de presse."

De façon générale, le pourcentage d'espace accordé à l'Assemblée nationale est faible. Tous les quotidiens consacrent moins de 2 pour 100 de leur surface à ce sujet en 1977, alors qu'en 1976, deux quotidiens lui en accordaient un peu plus.

Pris globalement, les quotidiens n'ont pas manifesté beaucoup plus d'intérêt que l'an dernier envers les travaux parlementaires, mais les questions orales gardent

tout leur magnétisme, tandis qu'à peine le tiers des commissions parlementaires fait l'objet de reportages.

Lacunes à corriger

"Tout comme en 1976, note M. Deschênes au passage, on s'explique mal encore une fois que l'intérêt des entreprises de presse décroisse à mesure que la semaine avance..." L'effet de la fatigue ou de la semaine de quatre jours?

L'auteur note avec raison la disproportion énorme entre l'espace consacré aux questions orales, qui portent sur des sujets d'actualité brûlante, par rapport aux commissions parlementaires. "On com-

prend aisément, écrit-il, que certains débats soient plus importants que d'autres et qu'ils obtiennent en conséquence un meilleur traitement journalistique. Dans le cas présent, la disproportion est quand même remarquable." Remarquons toutefois que si la télédiffusion des débats visait à corriger les lacunes des quotidiens, elle n'aurait aucun effet sur ce point précis: seules les séances plénières de l'Assemblée sont couvertes par les caméras, qui ignorent totalement les commissions parlementaires, où les députés passent les quatre cinquièmes de leur temps...

Déjà, l'an dernier, la conclusion de M. Deschênes était brutale: "Les

commissions parlementaires sont les plus négligées alors qu'elles représentent le rouage essentiel d'un Parlement efficace et le lieu où s'effectue la majeure partie des travaux parlementaires. Dans ce cas précis (les commissions parlementaires), l'attitude adoptée par la plupart des entreprises de presse est regrettable.

"La chronique parlementaire des journaux accorde aux différentes parties du travail parlementaire quotidien un traitement qui n'a aucune espèce de rapport avec l'importance de ces parties dans l'ensemble des travaux. Enfin, les articles consacrés à l'Assemblée nationale ne sont que faiblement mis en valeur et il faut souvent les chercher dans les dernières pages ou au milieu des annonces publicitaires."

Choix et priorités

M. Deschênes évoque diverses hypothèses pour améliorer la situation: télévision des débats, d'ailleurs entreprise en octobre; diffusion du Journal des débats; publication d'un bulletin hebdomadaire, qui faisait partie des projets du président, M. Clément Richard, il y a deux ans, mais qui a été ajourné indéfiniment à cause de la dévotion télé, et le reste.

L'étude du fonctionnaire est loin d'épuiser la question, et il serait certes le premier à le reconnaître. Même partielle, elle n'est pas moins utile. Elle oblige les journalistes des quotidiens, de même que, et peut-être surtout, les entreprises de presse, à s'interroger sur leurs choix et sur leurs priorités.

De la même manière, l'Assemblée nationale doit se demander si la télévision intégrale de ses débats dans l'enceinte du Salon vert est suffisante et remplit l'objectif visé: une meilleure information des citoyens. Ne serait-il pas préférable de téléviser la période des affaires courantes, centrée autour des questions orales, et de se ballader ensuite dans l'une ou l'autre commission, selon l'actualité, la signification et l'intérêt public des sujets en discussion? Une telle formule serait plus appropriée, semble-t-il, à celle des caméras statiques et toujours au Salon vert, qui négligent entièrement les trois salles de commissions parlementaires.

Quoi qu'il en soit, malaise il y a, et la meilleure façon d'en disposer, c'est de le mettre en lumière.



Pendant plusieurs décennies, les commissaires d'écoles ont été rois et maîtres de leur patelin.

Le Soleil, André Boucher

Commissions scolaires: des mal aimées



damién gagnon

Après 133 ans d'existence, les commissions scolaires sont à la croisée des chemins.

Il y a à peine un an, le gouvernement envisageait substituer les pouvoirs qu'elles détiennent au profit d'organismes régionaux qui auraient eu pour tâche de s'occuper de différents secteurs de la vie de la société.

Comme il fallait s'y attendre, les commissions d'écoles ont vivement réagi à cette intention du gouvernement. Ce dernier se ravisa, ayant constaté que de façon générale, les Québécois souhaitent le maintien des commissions scolaires.

En effet, s'il y a à quelques années, des organismes s'interrogeaient sur l'utilité des commissions scolaires, aujourd'hui, même la Centrale de l'enseignement du Québec est favorable à leur existence.

En novembre dernier, au congrès des commissaires d'écoles, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, donnait donc l'assurance que les commissions scolaires continueraient d'exister.

Cependant, les commissaires d'écoles sont quand même inquiets. De quoi sera fait l'avenir des commissions scolaires? Quels seront leurs pouvoirs et leur rôle dans le milieu? C'est l'enjeu de la conférence Québec-commissions scolaires qui s'est ouverte hier, à Québec, et qui prendra fin demain.

Plus de 700 personnes y participent: le président et directeur général de chacune des 220 commissions scolaires catholiques et des 33 protestantes, des délégués des différents ministères impliqués, les députés membres de la commission parlementaire sur l'Éducation, des membres de la Fédération des associations de parents.

Rois et maîtres

Pendant plusieurs décennies, les commissions d'écoles ont été, en quelque sorte, rois et maîtres dans leur patelin. Non seulement ils engageaient le personnel enseignant, mais ils congédiaient, à leur guise, les professeurs dont ils n'étaient pas satisfaits. Le professeur n'avait pas seulement la tâche

d'enseigner, mais il devait voir à l'entretien de l'école, qu'elle soit chaude, en hiver, pour recevoir les enfants.

A cette époque, l'éducation était en grande partie financée par les propriétaires, ce qui limitait l'action des commissaires. S'ils avaient le droit de décider de la construction d'une école, il leur manquait l'argent. C'était alors les pèlerinages à Québec et si on était du bon bord, on avait plus de chance d'obtenir les fonds nécessaires.

Des exécutants

Petit à petit, les rôles ont été renversés. Le développement de l'éducation a forcé le gouvernement à augmenter graduellement les subventions aux commissions scolaires. Parallèlement, le ministère de l'Éducation établissait des contrôles sévères pour s'assurer que les fonds étaient utilisés à bon escient. Les commissions scolaires y gagnaient donc en argent mais y perdaient en pouvoirs.

Au cours d'une récente entrevue, M. Claude Paquette, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec déclarait que depuis la réforme scolaire des années 1960, où l'on a

assisté à la mise en place de normes et mesures ministérielles limitant l'autonomie des commissions scolaires, les commissaires d'écoles sont devenus de simples exécutants d'ordres qui viennent d'en haut.

Étant pourtant des élus au même titre que les conseillers municipaux, les commissaires d'écoles ne sont cependant pas en mesure de répondre de leur administration aux citoyens, toutes leurs actions étant en conformité avec les normes dictées par le ministère de l'Éducation. Depuis longtemps, les commissions scolaires n'ont plus le pouvoir de fixer le taux de la taxe foncière.

Les commissaires d'écoles ne sont également pas en mesure de répondre aux besoins exprimés par le milieu, puisque l'uniformisation des règles, procédures et pratiques de gestion mettent l'accent sur les besoins collectifs. Non seulement il y a des règles à suivre pour le maintien ou la fermeture d'une école, mais la commission scolaire ne peut disposer comme elle l'entend d'un immeuble désaffecté.

Désintéressement

Pour le citoyen ordinaire, le système d'éducation est une grosse machine où il ne se retrouve évidemment pas. On y note d'ailleurs

un désintéressement des citoyens face aux activités des commissions scolaires. Il suffit de mentionner la faible participation aux élections scolaires.

Avec l'adoption, au début des années 1970, de la loi 27, regroupant des commissions scolaires, le gouvernement, pour favoriser la participation des parents, créait des comités au niveau de chaque école et de chaque commission scolaire.

De façon générale, les parents ne sont pas satisfaits de cette forme de participation, ne siégeant sur ces comités qu'à titre consultatif. Depuis une couple d'années, il est même devenu difficile, de moins dans certaines écoles, de recruter des parents sur ces comités.

Le gouvernement actuel comme le précédent se dit conscient que la décentralisation des responsabilités vers les commissions scolaires correspond non seulement à un désir exprimé par les commissions scolaires mais également par les citoyens du Québec.

Il lui apparaît donc important de procéder à une révision du partage des pouvoirs et des responsabilités entre le ministre de l'Éducation et les gouvernements locaux. Une telle révision devrait s'effectuer en rapprochant le plus possi-

ble des citoyens les pouvoirs de décision.

La première question qui se pose, est comment situer les contrôles dans le cadre d'une décentralisation? Les deux gouvernements (commission scolaire et ministère de l'Éducation) chacun à leur niveau, étant garants de l'intérêt public en ce qui a trait à la satisfaction des divers besoins éducatifs.

Jusqu'où devrait aller cette décentralisation? Au ministère de l'Éducation, on émet l'hypothèse à long terme d'une décentralisation vers l'école, éventualité que ne semblent pas prêtes à accepter les commissions d'écoles. Décentralisons d'abord vers les commissions scolaires, on verra par la suite, telle est leur position. Cette décentralisation vers l'école aurait l'avantage de stimuler la participation des parents.

Les commissions scolaires sont-elles également en mesure d'assumer plus de responsabilités dans le respect des objectifs généraux de l'éducation?

Il apparaît donc évidemment qu'un consensus entre le gouvernement et les commissions scolaires sur le partage des pouvoirs et responsabilités en éducation ne sera pas facile à définir. Il faudra sans doute y aller par étapes.



Jean-Marie Villeneuve

La défunte école de Ste-Claire de Limoilou fait l'objet de pourparlers en vue de son acquisition par le Patro Roc-Amador dont l'édifice, on le sait, fut complètement rasé par les flammes, l'an dernier.

La dénatalité qui "vide" les écoles

MONTREAL — Après le "baby-boom" de l'après-guerre et la frénésie des années 60 dans le domaine de la construction pour fins scolaires, le réseau scolaire québécois cherche maintenant un moyen de faire revivre ou de disposer des écoles que la dénatalité et les mouvements migratoires ont laissés désespérément vides. De 1972 à 1980, la population scolaire sera passée de 852,000 étudiants à moins de 650,000, ouvrant une large brèche dans le réseau de quelque 3,400 écoles québécoises.

C'est évidemment dans les grands centres urbains, comme Montréal et Québec, que les effets de cette baisse de clientèle se font le plus sentir. Depuis 1969, la seule Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a dû fermer quelque 170 écoles. En 1982, lorsqu'elle aura terminé la mise en oeuvre de sa planification scolaire, ce sont plus de 230 écoles qui ne serviront plus à l'instruction publique, du moins au niveau primaire et secondaire.

A Québec, la situation est comparable, toute proportion gardée bien sûr, à celle de Montréal. Sur une période à peu près identique, soit de 1968 à 1978, une vingtaine des 53 écoles dont disposait la CECQ ont dû fermer leurs portes faute d'étudiants en nombre suffisant. En 1979, cinq autres édifices scolaires devront se trouver une nouvelle vocation. Heureusement, à la CECQ, on ne prévoit pas d'autres fermetures pour les trois prochaines années.

Mais les seuls chiffres de la CECQ sont trompeurs lorsqu'on cherche à connaître la situation dans le Québec métropolitain. A titre d'exemple, au ministère de l'Éducation, on nous indiquait que pour la seule année 1978, ce sont 25 écoles qui ont été rayées de l'inventaire des bâtiments scolaires utilisés pour fins d'éducation. Pendant la même période, la CECQ n'a fermé que quatre écoles.

Pour la région de Montréal, il faut aussi tenir compte du fait que la CECM n'est pas la seule commission scolaire concernée. Le Conseil scolaire de l'île de Montréal, qui regroupe les huit commissions scolaires de l'île, indique dans une étude récente sur l'utilisation des biens immobiliers qu'en novembre 1977, plus de 225 bâtiments scolaires n'étaient plus affectés à l'enseignement public. Et ceci excluant



Gilles Boivin

les entrepôts ou centres administratifs désaffectés.

Un phénomène provincial

Au ministère de l'Éducation, on ne disposait pas de statistiques fermes sur le nombre d'écoles fermées depuis le début de 1970 mais un relevé effectué par un fonctionnaire du MEQ, M. Léopold Sinclair, indique que pour la seule année 1978, le ministère a autorisé quelque 111 ventes d'édifices scolaires désaffectés à travers le Québec, sans compter bien sûr, la région du Montréal métropolitain.

La région de Québec vient en tête (excluant Montréal) avec 25 ventes; suivie de Montréal-Sud, 16; le nord de Montréal, 14; le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Outaouais, 13 chacune; Trois-Rivières, 11; Estrie, 10; Bas-du-fleuve et Gaspésie, cinq; finalement la Côte-Nord et le Nord-Ouest québécois, deux chacune.

C'est sur l'île de Montréal que la situation est la plus dramatique parce qu'un autre facteur vient s'ajouter aux effets de la dénatalité sur la clientèle scolaire. Les mouvements migratoires vers les villes de banlieue viennent en effet accentuer l'effet de dépeuplement des écoles et en même temps, accélérer un phénomène de vieillissement de la population qui rend encore plus ardue l'application même de la politique de conservation de la dernière école de quartier.

"Nous ne pouvons garder ouverte une école lorsqu'il n'y a plus de clientèle dans le quartier" soutenait le président de la CECQ, le Dr Luc Larivée, en expliquant pourquoi la CECQ voudrait plutôt orienter ses efforts vers un réseau-cible d'écoles axé sur les "centres démographiques".

Sous-utilisation

Les écoles désaffectées ne sont

cependant qu'une facette des problèmes financiers et pédagogiques que le dépeuplement des écoles pose aux commissions scolaires.

Dans son projet de politique d'utilisation des biens immobiliers, le Conseil scolaire de l'île de Montréal conclut clairement que les difficultés financières que connaissent les commissions scolaires sur le plan des équipements immobiliers ne proviennent pas des bâtiments désaffectés mais "bien plutôt de la sous-utilisation des bâtiments qui continuent à être utilisés par les commissions scolaires".

Annuellement, il en coûterait quelque \$15 millions aux commissions scolaires en dépenses supplémentaires pour maintenir ouvertes des écoles qui ne sont pas remplies à pleine capacité.

Pour l'année 1976-77, le Conseil scolaire de l'île de Montréal dressait le tableau suivant de son inventaire immobilier sous-utilisé ou inutilisé pour des fins d'enseignement public:

- 387 écoles sur un total de 603 utilisées à moins de 60 pour 100, dont 31 à moins de 40 pour 100;
- 33 écoles louées à des tiers;
- 10 écoles utilisées pour des fins administratives;
- 16 écoles utilisées pour l'éducation aux adultes;
- huit écoles vacantes.

Après avoir étudié les budgets des commissions scolaires, le conseil en venait à la conclusion que les édifices loués non seulement faisaient leurs frais, mais permettaient même dans certaines commissions de couvrir les frais des écoles vacantes.

A Québec, heureusement, le phénomène de sous-utilisation est beaucoup moins grand. Le conseiller-cadre responsable de la planification à la CECQ, M. Marc des Roches, nous indiquait récemment que les écoles de la CECQ ont un taux élevé d'occupation. On comprend mieux pourquoi la situation est si désastreuse à Montréal quand on constate qu'à elles seules, les huit commissions scolaires de l'île de Montréal absorbent près des trois quarts de la diminution de la clientèle scolaire québécoise de 1970 à 1980, soit plus de 150,000 des 200,000 prévus.

Recyclage des écoles abandonnées

MONTREAL — Pendant que dans une petite salle sobriement aménagée, deux artisans du dimanche s'efforcent de tirer d'une pâte argileuse une poterie aux formes élancées, trois hommes d'âge mur s'essouffent à la recherche d'une forme physique que le stress quotidien et les habitudes de vie par trop sédentaires ont déjà hypothéquée sérieusement.

Il n'y a pas si longtemps, ces deux salles de l'école Alphonse-Desjardins, dans le nord-est de Montréal, recevaient encore leur volée de jeunes écoliers qui quotidiennement venaient y bûcher, qui son français, qui ses "maths". Aujourd'hui, victime des effets de la baisse constante de la clientèle qui frappe le réseau scolaire québécois, cette école a été louée à la ville de Montréal qui l'a transformée en un centre communautaire où jeunes et moins jeunes peuvent profiter des services offerts par les services des loisirs et parcs.

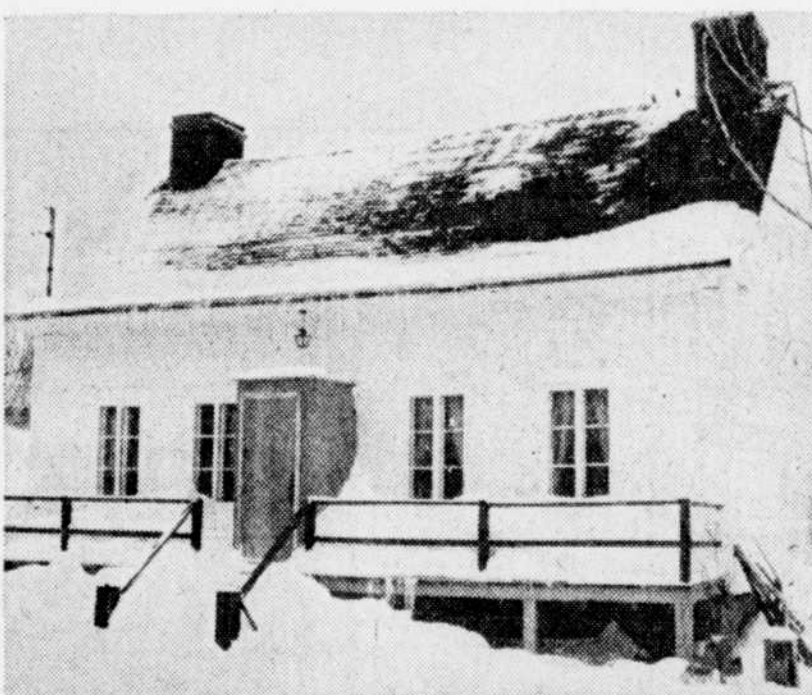
Au 543 de la rue Père Grenier, à Québec, ce sont les émulés de Baden Powell qui occupent les lieux de cette ancienne école de la CECQ; elle abrite maintenant le quartier général des scouts du Canada. L'ex-école Saint-Luc est même sur le point de leur être définitivement vendue.

Ce ne sont là que deux exemples du recyclage parfois draconien qu'ont dû subir un bon nombre de ces édifices publics qui hier encore accueillait des écoliers turbulents.

Dans la mesure du possible, nous tentons de louer nos bâtiments scolaires désaffectés plutôt que de les vendre parce que nous estimons qu'ils font partie du patrimoine de la communauté" nous expliquait Mme Henriette Robadey, de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Entre 1969 et 1978, la CECM a dû fermer à l'enseignement public primaire et secondaire quelque 150 écoles. A la CECQ, sont vis-à-vis québécois, ce sont quelque 23 écoles (sans compter les résidences de religieux) qui ne servent plus aux fins d'éducation. Un peu partout au Québec, quoiqu'à un rythme moindre, on doit se résigner à fermer des écoles faute d'étudiants. Qu'advient-il de ces écoles?

En général, les commissions scolaires des grands centres cherchent à louer leurs locaux plutôt que de vendre, confirmant au SOLEIL le directeur général de l'administration au ministère de l'Éducation, M. Bertrand Croteau. De fait, une étude récente du conseil scolaire de l'île de Montréal indiquait que ces locations, bien que consen-



Le Soleil, Jacques Deschênes

A Saint-Laurent de l'île d'Orléans, cette résidence est l'une de ces vieilles écoles de rang réaménagées pour en faire un lieu habitable. C'était lors de la première réforme scolaire.

ties à des taux réduits — en fonction des coûts d'entretien de l'édifice — rapportaient bien aux commissions scolaires, qui en général ne sont pas déficitaires à cet égard.

Ainsi, à la CECM, par exemple, plus de 125 organismes louent des locaux scolaires désaffectés. Il s'agit d'organismes (en général sans but lucratif) les plus divers. Des universités, aux hôpitaux, aux Grands Ballets canadiens, groupes familiaux, comédiens, théâtre éducatif, aux clubs sociaux, en passant par l'Hydro-Québec, la CTCUM, quelques heureuses garderies, une foule d'organismes s'intéressent à ces locaux de la CECM. La ville de Montréal, par exemple, a loué pour son Service loisirs et parcs quatre écoles qui ont été transformées en centre communautaire.

A ce chapitre, les services d'éducation aux adultes constituent des locataires privilégiés des commissions scolaires A la CECM, par

exemple, ils ont priorité sur tout autre locateur. En 1976-77, ces services d'éducation aux adultes occupaient au moins 16 écoles des commissions scolaires de l'île de Montréal, sans compter les nombreux locaux loués dans d'autres.

A Québec, au moins huit des 23 écoles désaffectées de la CEQ ont été louées à des organismes aussi divers que le CEGEP de Rimouski (pour son école de marine), au Barreau, à la ville de Québec, aux scouts, etc...

Mais il n'y a pas que des locations. "Dans les milieux ruraux, explique le fonctionnaire du MEQ, on cherche à vendre plutôt qu'à louer. Il y en a cependant très peu, ajoute M. Léopold Sinclair qui est responsable de la politique du MEQ en matière d'aliénation des biens immobiliers, car dans plusieurs endroits il faudrait presque fermer le village pour pouvoir fermer l'école".

Depuis août dernier, le ministè-

re a en effet émis une politique d'aliénation des biens immobiliers qui régit la vente de ces édifices publics. Cette réglementation prévoit que les édifices doivent d'abord être offerts prioritairement 1) aux autres commissions scolaires avoisinantes, 2) aux CEGEP et universités, 3) à la municipalité, 4) au réseau des Affaires sociales, 5) à la Société d'habitation du Québec, 6) à la Commission d'hébergement du Québec, 7) aux Travaux publics. Si aucun de ces organismes n'est intéressé, la commission scolaire peut alors vendre l'école à sa valeur marchande, aux organismes sans but lucratif de la région et si aucun de ces organismes ne montre le nez, la commission scolaire peut alors vendre à des intérêts privés, par voie de soumission publique. Dans le premier groupe de sept organismes la vente peut se faire pour une valeur nominale de \$1. Depuis le 2 août, indique M. Sinclair, seulement cinq ventes à des intérêts privés ont été réalisées.

En fait, dans plusieurs des cas de ventes relevées, ce sont les villes ou organismes publics du premier groupe qui se prévalent de l'offre et se portent acquéreur de ces écoles. Dans certains cas, comme pour la ville de Montréal, les écoles ainsi achetées ont été démolies pour faire place à de nouvelles constructions. La Société d'habitation du Québec agit de la même façon.

Le surintendant des services de l'immeuble de la ville de Montréal, M. Sauvèré précisait au SOLEIL que ces écoles sont en raison de leur conception architecturale, difficilement recyclable, n'ayant pas été prévue pour un usage autre que scolaire de sorte qu'elles sont souvent inutilisables comme édifices à bureaux, et encore moins propices aux projets d'habitation. Sur les terrains libérés par les démolitions, la ville entreprend plutôt de reconstruire de "petites tours" de six à huit étages pour les personnes âgées ou des HLM.

Dans les campagnes, les écoles héritent souvent du rôle de salle paroissiale, étant bien souvent la seule salle disponible dans l'agglomération. Ou elles sont vendues à des particuliers, qui, moyennant de généreux investissements, peuvent convertir ces anciennes écoles de rang en résidences privées.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Si certaines écoles sont difficilement recyclables à Québec et à Montréal, il n'en va pas ainsi pour plusieurs écoles de rang comme en fait foi cette illustration.

Les résultats de l'exploration de Vénus



Les artistes de la NASA ont vraisemblablement vu juste avec ce dessin de la surface de la Vénus. La pierre est chauffée presque à l'incandescence; il s'y dégage des vapeurs sulfureuses. Cette bouillabaisse chimique donnerait naissance à des feux follets chimiques, des luminescences observées par les sondes spatiales.

par Claude TESSIER

La planète Vénus a livré quelques-uns de ses secrets et il y en a

La grande surprise, les gaz nobles...

Commentant pour LE SOLEIL les premiers résultats des informations recueillies par les sondes spatiales américaines, le professeur d'astronomie Jean-René Roy de l'université Laval s'est dit surpris de la quantité de données déjà disponibles. "Il est évident, dit-il, que nous sommes sur Vénus dans un milieu aux propriétés extrêmes et déjà nous pouvons entrevoir des indications précieuses pour l'étude du comportement de l'atmosphère de la Terre étant donné que celle de Vénus semble uniforme, à grande échelle, et qu'elle a un comportement d'ensemble. Plusieurs observations confirment ce qu'on savait déjà sur cette planète. La grande surprise est celle des gaz nobles (argon, néon) sur Vénus en quantité plus grande que sur la Terre qui, elle, en a plus que Mars. Ces renseignements vont certainement nourrir les discussions sur l'origine du système solaire et la formation des protoplanètes."

d'étonnants! Ainsi les sondes spatiales américaines ont trouvé sur Vénus la présence d'argon et de néon dans des quantités cent fois supérieures à celles qu'on retrouve sur la Terre. La surprise des scientifiques du centre de recherches Ames, en Californie, est d'autant plus grande et inespérée qu'ils estiment que ces deux gaz nobles, rares sur les planètes telluriques comme Mars et la Terre, servent de témoins importants dans la composition de notre univers immédiat. Ils pourraient détenir une des clés de la formation primitive de notre nébuleuse.

La composition de l'atmosphère de Vénus est une véritable bouillabaisse chimique. Parce que Vénus n'a pas de champs magnétiques, les vents solaires y pénètrent profondément, causant de grandes turbulences. Ils réchauffent l'atmosphère déjà surchauffée par la planète qui dégage des vapeurs sulfureuses. Les six Pioneer lancés par la NASA ont identifié 10 éléments chimiques dans l'atmosphère de Vénus.

Des vapeurs d'eau

L'atmosphère de Vénus est composée à 97 pour 100 de dioxyde de carbone. Outre le gaz carbonique, on y trouve de un à trois pour 100 de nitrogène, 250 parties par million d'hélium, 6-250 ppm de néon et 20-200 ppm d'argon, le reste étant de l'eau, du dioxyde de soufre et de l'oxygène.

On a été surpris de trouver de 0,1 à 0,4 pour 100 de vapeur d'eau. Cette eau ne peut, disent les scientifiques, que contribuer à augmenter la chaleur en la retenant prisonnière. Parce qu'il y a des grains de soufre dans l'atmosphère, la pression dans cette étonnante marmite est encore plus chaude. La température au sol mesurée par une des sondes est de 455 C. (850 F.).

Il y a une étonnante uniformité dans les couches de nuages de Vénus. Ils circulent rapidement autour de cette planète dont la grosseur est à peu près celle de la Terre. Leurs déplacements se font en quatre jours et chose étonnante, la circulation atmosphérique passe par les pôles comme en fait.

L'observation antérieure, celle d'un Mariner, d'un vortex dominé par un anneau.

Une température de foetus

Les nuages de la haute atmosphère sont plus chauds du côté nocturne de la planète que du côté ensoleillé. Probablement que les nuages du côté du soleil sont plus hauts, ce qui les refroidirait, explique-t-on. Les vents seraient maintenus à 360 km (200 mph) autour de Vénus de façon régulière parce que la température moyenne ne changerait pas du jour à la nuit. Un jour vénusien équivaut à 117 jours terrestres. Sa rotation se fait de façon contraire à celle des autres planètes, ce qui était connu depuis fort longtemps.

La composition de l'atmosphère de Vénus et son comportement ont confirmé "l'effet de serre" qu'on y a noté. La chaleur du soleil et celle émise par la planète sont prisonnières de la soupe chimique de l'atmosphère de Vénus.

L'étude de l'atmosphère de Vénus pourra aider la compréhension de la circulation océanique et atmosphérique sur la Terre. L'atmosphère vénusienne est dans une situation d'équilibre instable mais elle est beaucoup plus simple que sur Terre.

Des feux follets

Les premiers rapports de la NASA font état de mystérieuses luminescences chimiques, des "chemical fires". On ne donne pas, pour le moment,

d'explications élaborées sur ces feux follets d'un autre monde. Ces lueurs rouges pourraient être alimentées par la réaction de éléments chimiques sulfureux dans la basse et très chaude atmosphère de la planète. Les Russes ont fait état de quelque chose d'analogue. A moins que ces feux follets aient été provoqués par les surfaces surchauffées des sondes spatiales descendant dans un environnement d'enfer.

Au sujet du relief de la planète Vénus, il y a peu de données disponibles. Une sonde orbitale est en train d'en faire un balayage radar et les informations envoyées à la Terre seront traitées et reconstituées. Mais on sait déjà que ce relief ressemble plus à celui de la Terre qu'aux reliefs parsemés de cratères de la Lune ou de Mars. On a noté une dépression de 10.000 pieds au cours d'un balayage-radar. Une sonde spatiale a soulevé un nuage de poussières fines à son arrivée au sol, en décembre. Ce nuage a mis trois minutes environ à se dissiper.

Une grande question demeure: où est passée l'eau de Vénus si jamais il y en a eue? On croit que l'eau, à ses débuts, se situait dans la haute atmosphère. Les rayons ultraviolets du soleil l'auraient décomposée en hydrogène et en oxygène. L'hydrogène aurait fui dans l'espace. Mais alors où est passé l'oxygène? Si la géologie de Vénus ressemble à celle de la Terre, l'oxygène serait prisonnier de Vénus comme le dioxyde de carbone l'est dans les roches de la Terre.

Le puzzle vénusien va continuer, dans les prochains mois, de faire l'objet d'analyses plus poussées. C'est à Montréal qu'on en saura le plus, du 14 au 22 août, quand aura lieu le congrès de l'Union astronomique internationale: 3.000 scientifiques y seront présents, y compris ceux qui se sont penchés sur les dernières données de Vénus.

science

en bref

La NASA poursuivra les comètes

Au cours de l'hiver 1985-86, la comète Halley, et deux ans plus tard, la comète Tempel 2, frôleront la Terre. La NASA veut se mettre à leur poursuite et les étudier. Pour y parvenir, elle tentera de mettre au point d'ici là des sondes spatiales propulsées par des moteurs à ions qui leur permettraient d'atteindre des vitesses de 200.000 milles à l'heure. Les moteurs propulseurs seraient des sortes de boîtes à café produisant des ions à partir de la rencontre d'électrons et d'atomes de mercure. Confinés par des champs magnétiques, les ions seraient accélérés et expulsés par un système d'électrodes alimentées à l'énergie solaire. Les moteurs à ions seraient les systèmes idéaux

pour franchir rapidement de grandes distances.



Correction

Le nouveau chef de service des inventaires des insectes et des maladies des arbres au Centre de recherches forestières des Laurentides (Environnement Canada) à Sainte-Foy est M. Denis Lachance et non Gilles comme il l'a été écrit à une reprise dans notre édition de samedi au sujet d'une maladie, le chancre scléroderrien, qui menace les pins du Québec.

Janice Stenning reste estomaquée. Dans l'oeuf qu'elle s'apprête à manger, elle en découvre un second. La poule qui a réussi ce coup de deux est une des poudeuses les plus prolifiques du poulailler de la tante de Janice, Mme Edith Taylor, de Sault-Sainte-Marie, en Ontario.

futurologie

Une flamme froide

(AFP) — On garde le plus grand secret sur cette invention. Il n'en reste pas moins que les laboratoires de la General Electric viennent de mettre au point une "flamme" qu'on n'hésite pas à appeler une "flamme froide". Elle ne dégage, en effet, aucune fumée. Par conséquent, elle ne pollue pas. Son utilisation, semble-t-il, sera bientôt largement répandue, en particulier, pour actionner des turbines à vapeur devant actionner, à titre d'exemple, une locomotive.

Suppression de la pesanteur

(AFP) — Quelles seront les conséquences pratiques de l'invention récente d'une machine qui supprime la pesanteur? Un professeur britannique, le savant Laithwaite, a récemment fait la démonstration d'une telle machine. Cette dernière fonctionne sur le principe du gyroscope et neutralise les effets de l'attraction terrestre. Les Américains et les Soviétiques

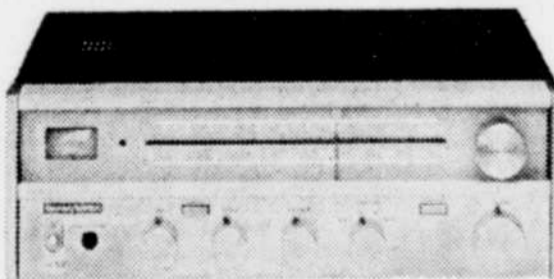
s'intéressent, semble-t-il, fortement à cette invention du professeur Laithwaite.

Des dentiers pour les vaches

(AFP) — Les vaches laitières canadiennes porteront-elles bientôt des dentiers? La question peut-être posée sans rougir. Et il se pourrait qu'un avenir prochain impose à nos ruminants le port de telles prothèses. On sait que la vache est dépourvue de canines et d'incisives supérieures. Elle ne broie qu'à moitié le fourrage ingéré. On en conclut donc qu'elle profite mal de l'alimentation dont elle dispose. On croit qu'en corrigeant cette lacune, on obtiendrait une production laitière plus importante et de meilleure qualité. Des ingénieurs agronomes américains ont pris la chose tellement au sérieux qu'ils ont entrepris une expérience dans deux fermes modèles de l'Etat du Vermont. Il est trop tôt, bien sûr, pour établir un bilan de cette expérience. Disons tout simplement que les ruminants ont, jusqu'à maintenant, supporté parfaitement les prothèses dentaires qui leur ont été adaptées.

RECHERCHÉ

un bon foyer
d'adoption pour de bonnes
composantes de chaînes stéréo



Le 340 fait partie d'une nouvelle série Harman Kardon, dont les normes de conception, réalisation et vérification sont bien au-delà des notions conventionnelles de distortion et divers facteurs qui font qu'un appareil produit un rendement supérieur aux autres. Les appareils Harman Kardon sont les plus précis jamais fabriqués dans le domaine de la musique.

- 20 watts par canal.
- Design à bande ultra-large.
- Excellente linéarité de phase.

rotac

au sous-sol du
1038, rue Place Viger,
Ste-Foy - 653-7768
Service autorisé Harman
Kardon, Dynaco, B. & W.
Amcron (Crown), Quad.



Fiducie du Québec

Pour un choix de Plans d'Épargne-Retraite



La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, a mis au point à votre intention un vaste choix de modes d'épargne à moyen et à long terme, parmi lesquels les Plans Enregistrés d'Épargne-Retraite.

À la Fiducie du Québec, nous vous proposons des plans qui se distinguent les uns des autres par le véhicule de placement que vous choisissez pour faire fructifier votre argent.

Le Plan Dépôts Garantis Aucuns frais
Capital et intérêts entièrement garantis.

10 1/4 5 ans, intérêts payés annuellement

Aucuns frais d'adhésion, d'administration ni de fermeture.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-épargne du Québec.
Taux sujet à changement sans préavis.

Le Plan Fonds Desjardins Hypothéques

Les sommes déposées dans ce Plan utilisent le Fonds Desjardins Hypothéques comme véhicule de placement. Vous bénéficiez ainsi d'un rendement élevé et d'une grande flexibilité à un coût administratif minime. Depuis 1976, le taux d'intérêt moyen payé annuellement est supérieur à 9%.

Le Plan Obligations d'Épargne

Si vous désirez augmenter la somme que vous prévoyez consacrer à votre plan d'épargne-retraite ou si vous n'avez pas d'argent disponible, songez à vos Obligations d'Épargne du Québec ou du Canada. En les enregistrant dans le Plan Obligations d'Épargne, elles vous permettent de réclamer, conformément à la loi de l'impôt sur le revenu, une déduction d'impôt au plein montant de leur valeur actuelle.

Le Plan Gestion Autonome

Vous gérez vous-même le portefeuille que vous voulez constituer en prévision de votre retraite en enregistrant dans ce Plan les multiples véhicules de placement qui vous sont permis par la loi.

Le P.P.D.B.

Pour les employeurs désireux de se constituer pour eux-mêmes ou pour leurs employés-cadres un plan d'épargne-retraite à même les profits de l'entreprise, la Fiducie du Québec suggère son Plan de Participation Différée aux Bénéfices.

Afin de vous aider à sélectionner le ou les plans qui vous conviennent le mieux, nous avons préparé un guide clair et pratique. Vous y trouverez une description détaillée de chacun des Plans Enregistrés d'Épargne-Retraite de la Fiducie du Québec, avec un tableau comparatif vous donnant une vue d'ensemble de leurs caractéristiques. Ensuite...

à vous de choisir.

Pour obtenir ce guide ou pour tout autre renseignement, venez, écrivez ou téléphonez-nous.

Fiducie du Québec
Service à la clientèle, Modes d'épargne
Complexe Centre-ville, Ste-Foy
2600, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec
G1V 2L1
(418) 653-9270

À l'extérieur de cette région, composez sans frais 1-800-361-6840 et demandez le poste 8840.

Vous pouvez également vous procurer nos guides et dépliants dans tous nos bureaux de courtage immobilier.

La Fiducie du Québec...
pour un choix de Modes d'Épargne

desjardins

avis légaux · appels d'offres · soumissions



AVIS

est, par les présentes, donné que la Ville de Québec s'adressera à l'Assemblée Nationale, à sa présente ou à sa prochaine session, pour demander des amendements à sa charte, le chapitre 85 des lois de 1929 et ses amendements, et notamment pour:

- 1- Modifier certaines dispositions concernant les élections et notamment pour permettre au conjoint d'un locataire de se porter candidat et pour éliminer la valeur inscrite au rôle comme condition de mise en cadavre;
- 2- Réglementer ou défendre le stationnement sur les terrains privés appartenant à la Ville;
- 3- Permettre de confier à des tiers l'administration des marchés publics;
- 4- Etablir, par résolution du Comité exécutif, les rues à sens unique et les endroits où le stationnement et les arrêts des véhicules sont interdits;
- 5- Clarifier les dispositions relatives à la pension des conseillers et à la durée de leur fonction;
- 6- Payer au notaire de la Ville un traitement annuel fixe pour tenir lieu des honoraires prévus au tarif des notaires;
- 7- Fixer le montant maximum des amendes imposables;
- 8- Rendre applicables aux adjoints du gérant les dispositions de l'article 173a;
- 9- Obliger les villes voisines à contribuer financièrement au pavage, à l'entretien, à la signalisation et au déneigement des rues de la Ville qui longent un ou des terrains qui se trouvent dans ces municipalités voisines;
- 10- Décréter par règlement que les frais encourus par la Ville pour faire disparaître des nuisances constituent une charge sur la propriété où elles étaient situées;
- 11- Modifier le nombre de membres du Comité exécutif et déterminer le mode de désignation du vice-président;
- 12- Autoriser le maire à désigner le président des différents comités sur motion dûment présentée par lui et adoptée par le Conseil ou par le Comité exécutif, le cas échéant;
- 13- Réglementer le stationnement sur les terrains privés des centres commerciaux et conclure, à ce sujet, des ententes avec ces derniers;
- 14- Permettre aux conseillers de souscrire avec les fonctionnaires à une assurance collective;
- 15- Réglementer la circulation de façon à réserver des voies aux véhicules suivant leur catégorie et le nombre de leurs passagers;
- 16- Modifier le mode d'imposition de la taxe de neige;
- 17- Préciser le pouvoir de vendre des immeubles de gré à gré;
- 18- Modifier le mode d'imposition de la taxe d'eau;
- 19- Déterminer les conditions à respecter pour obtenir un permis de démolition d'un bâtiment;
- 20- Abroger certaines dispositions qui restreignent le pouvoir général d'adopter des règlements de zonage et de construction pour l'ensemble du territoire;
- 21- Modifier le paragraphe 43^e de l'article 336 de façon à permettre à la Ville de fixer une marge de recul avant supérieure à 25 pieds;
- 22- Assurer l'exclusivité de la compétence de la Ville à l'intérieur de son territoire et plus particulièrement à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique de Québec, en ce qui concerne l'adoption de règlements concernant le zonage, la construction et le lotissement;
- 23- Réglementer l'installation des systèmes d'alarme contre les intrus et exiger un permis à cet effet aux conditions fixées par le Conseil;
- 24- Réglementer pour exiger l'installation de systèmes d'alarme, de détecteurs de chaleur ou de fumée, ou de détecteurs automatiques dans tous les bâtiments de la Ville;
- 25- Obtenir les pouvoirs de contrôler la plantation, l'émonnage, l'abattage des arbres ou autres végétaux dans la ville, tant ceux situés sur la propriété publique que privée;
- 26- Intégrer le système international d'unités dans les dispositions législatives qui concernent la Ville de Québec;
- 27- Réglementer ou prohiber les auvents, les abris ou autres constructions ou parties de construction ou installations permanentes ou temporaires faites de matériaux non rigides ou semi-rigides;
- 28- Limiter, par règlement, le nombre d'usages semblables ou identiques à l'intérieur d'une même zone ou d'un même secteur;
- 29- Soustraire la Ville à l'obligation de traduire en anglais ses règlements;
- 30- Modifier le processus d'adoption en première lecture et en deuxième lecture des règlements;
- 31- Permettre d'échelonnement sur une période n'excédant pas trois (3) ans l'accroissement des taxes résultant de travaux de restauration ou de rénovation;
- 32- Réglementer ou prohiber la garde des animaux et obliger le propriétaire ou gardien de tels animaux à recueillir ou à nettoyer les excréments et à se munir des instruments nécessaires à cette fin;
- 33- Permettre à la Ville de construire une ou plusieurs écuries communautaires et obliger les propriétaires ou gardiens de chevaux à y conduire leurs animaux pour ébergements moyennant un loyer dont le montant est fixé par le Conseil;
- 34- Abroger les dispositions de la charte de la Ville concernant l'homologation du plan général de la Ville (articles 440, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449) et étendre à la Ville de Québec les dispositions de l'article 430 de la Loi des cités et villes;
- 35- Obliger le propriétaire d'une enseigne ou d'un panneau-reclame non conforme au règlement concernant les enseignes, à les rendre conformes dans un délai de cinq (5) ans de l'adoption d'un tel règlement ou de l'enlever et prescrire que les enseignes qui n'ont pas été enlevées ou rendues conformes dans le délai fixé peuvent être enlevées par la Ville sans indemnité;
- 36- Réglementer les dispositions de la section relative aux emprunts et préciser les pouvoirs du Conseil en matière d'emprunt à long terme et permettre à ce dernier de déléguer au Comité exécutif les pouvoirs qui lui exerce en cette matière quand aux modalités d'emprunt;
- 37- Permettre à la Ville d'imposer une taxe d'affaire aux institutions régies par la Loi des Caisses d'Épargne et de Crédit et permettre au trésorier d'y effectuer des transactions;
- 38- Permettre à la Ville de conclure, conjointement avec d'autres organismes publics, des contrats pour la fourniture de biens et de services et procéder à cette fin à des demandes de soumissions, conjointement avec ces autres organismes;
- 39- Prévoir que le budget de la Ville, ainsi que les règlements d'impositions de taxes doivent être adoptés par le Conseil le 1er mai plutôt que le 1er avril de chaque année;
- 40- Obliger tout contrevenant à un règlement municipal à s'identifier à la satisfaction d'un agent de la paix et à déclarer que le refus de s'identifier constitue une infraction à l'encontre de la paix et l'ordre public;
- 41- Permettre au Conseil d'affecter tout surplus d'un exercice financier terminé à toutes fins municipales;
- 42- Déterminer le mode de rémunération du Maire, des membres du Conseil et du Comité exécutif;
- 43- Déterminer le quorum du Conseil;
- 44- Permettre au Comité exécutif d'exiger comme condition d'émission d'un permis de construction un dépôt de garantie d'exécution des travaux;
- 45- Obliger, par règlement, les personnes qui souillent le domaine public à effectuer le nettoyage qui s'impose ou, à défaut, à payer le coût du nettoyage effectué par la Ville et à imposer des amendes aux contrevenants;

Et tous autres amendements qu'elle jugera nécessaires ou utiles pour la bonne administration de ses affaires et dans l'intérêt de ses citoyens.
QUÉBEC, le 21 décembre 1978
BROCHU, ROY, BUIST & BOUTIN
Procureurs de la Ville de Québec.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE DE FAILLITE

Cour no. 200-11-00003-78
Surintendant no. 013223
Dans l'affaire de la faillite de: MICHELLE BLAIS CHERQUI, restauratrice, faisant affaires sous la raison sociale de: La Rochéenne Enr., au 581, boul. Rochette, Beauport, Qué.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

AVIS est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, 425, boulevard Charest est, suite 400, Québec, Qué., le ou avant le 26 janvier 1979, à 3:00 heures de l'après-midi, pour l'achat des actifs suivants:

LOT A) Immeuble à usage de restaurant sis au 581, boul. Rochette, Beauport Qué.
VALEUR APPROXIMATIVE DE: \$50,000

LOT B) Automobile Monte Carlo 1975
VALEUR APPROXIMATIVE DE: \$ 1,500

Toute soumission devra être cachetée et, sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION: MICHELLE BLAIS CHERQUI.
De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE, fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION

Les actifs seront visibles le mardi 23 janvier 1979, entre 2:00 heures p.m. et 5:00 heures p.m., au 581, boul. Rochette, Beauport, Qué.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues le vendredi 26 janvier 1979, à 3:00 heures de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les actifs, et aucune garantie, sous quelque forme que ce soit, ne peut être fournie, et les acquéreurs devront prendre possession des actifs à leurs frais, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toute taxe résultant de la vente devra être assumée par les acquéreurs. Si nécessaire, l'autorisation du Tribunal devra être obtenue.

CONDITIONS DE PAIEMENT: COMPTANT sur acceptation de la soumission. Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.
Québec, ce 16e jour de janvier 1979.

BUREAU DE: GREGOIRE BELLAVANCE, C.A. SYNDIC
BELLAVANCE, Gobeil & MARQUIS SYNDICS
425, boul. Charest est, suite 400, Québec, G1K 3H9

Transports Canada	Transport Canada
Garde Côtière Canadienne	Canadian Coast Guard

FABRICATION DE TOURS D'ACIER GALVANISÉ APPEL D'OFFRES NO: 2D18-62 Q

- Des soumissions sont demandées pour le projet susmentionné.
 - Un versement de \$50, sous forme de chèque visé, à l'ordre du Receveur général du Canada est requis pour l'obtention des plans, devis et autres documents du projet.
 - Le versement est remboursable sur retour de tous ces documents en bonne condition dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.
 - Dépôt de soumission exigé sous forme de: Cautionnement de soumission: 10% du montant de votre soumission ou Chèque visé: 10% du montant de votre soumission.
 - Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Agent d'Approvisionnement de District ou à l'adresse suivante: Bureau de l'Association de la Construction de Québec 375, rue Verdun Québec, Qué.
 - La réception des soumissions scellées et portant sur l'enveloppe la mention du projet ci-dessus se fera à l'adresse suivante: Agent d'Approvisionnement de District Transports Canada Garde côtière canadienne District de Québec 101, boul. Champlain Québec, Qué. G1K 4H9
 - La clôture de la réception des soumissions est fixée à: 15H00 H.N.E., le vendredi 2 février 1979.
 - Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
- Jacques Lorquet, Gérant de District.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)
No. 200-11-000013-793
No Surintendant: 013265-013266
Dans l'affaire de la faillite de:

GASTON RHEAUME, (202-766-119), vendeur, domicilié et résidant au 20, rue Lafon, St-Emile, P.Q., et DAME CATHERINE LABRIE RHEAUME, (222-071-340), vendeuse, des mêmes lieux et adresse, et ayant tous les deux opéré un commerce sous le nom de "BOUTIQUE MERVEILLE ENR.", au 2485, boul. Ste-Anne, Québec, P.Q.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

AVIS est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 621, boulevard Charest est, Québec, P.Q., le ou avant le 30e jour de janvier 1979, à 3:00 heures de l'après-midi, pour l'achat de l'actif suivant:

LOT 1 Automobile familiale de marque Matador 1977, 8 cylindres de couleur anthr. No série: A7A87N204436 légèrement accidentée à l'arrière environ 36,500 milles \$2,500

Toute soumission devra être cachetée et sur le recto de l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: GASTON RHEAUME ET DAME CATHERINE LABRIE RHEAUME.
De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION

L'actif sera visible et présenté au bureau du syndic, au 621, boul. Charest Est, Québec, P.Q., le mercredi 24e jour de janvier 1979, de 14:00 heures à 16:00 heures.

La soumission sera acceptée en assumant que l'acquéreur aura examiné ledit lot et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. L'acquéreur devra prendre possession de l'actif à ses frais, dans les cinq (5) jours de l'acceptation de la soumission, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par l'acquéreur.

Les gens qui voudraient des renseignements additionnels sur l'item décrit ci-dessus sont priés de communiquer avec le syndic soussigné. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, mardi le 30e jour de janvier 1979, à 3:00 heures de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné.

CONDITION DE PAIEMENT: COMPTANT, sur acceptation de la soumission. Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.
Date: Québec, ce 16e jour de janvier 1979.

JEAN-GERMAIN HUOT, SYNDIC
BUREAU DE: LeBlond, Buzzetti, Huot et associés
SYNDICS LICENCIÉS - LICENSED TRUSTEES
621 BOUL. CHAREST EST, QUÉBEC, QUÉ. G1K 3J5 / (418) 525-4841

AVIS PILOTAGE MARITIME

Conformément aux dispositions de l'article 32 de son règlement, l'Administration de Pilotage des Laurentides tiendra des examens de pilotage pour l'attribution de brevets ou certificats de pilotage pour la circonscription de pilotage numéro 2, à partir de 10:00 heures le 19 mars 1979, au bureau de l'Administration, 101, rue Champlain, Québec, et pour les circonscriptions de pilotage numéros 1-1 et 1, à partir de 10:00 heures le 26 mars 1979, au bureau de l'Administration, 1080, Côte du Beaver Hall, suite 1804, Montréal.

Tout candidat doit, au moins dix (10) jours avant la date des examens, faire parvenir à l'Administration sa demande d'admission et les documents requis.

L'Administration de Pilotage des Laurentides
1080, Côte du Beaver Hall
Suite 1804
Montréal, P.Q.
H2Z 1S8

Gingras, Robitaille, Marcoux, Lée

SYNDIC AUTORISÉ

425, boulevard Charest est, Québec, P.Q., G1K 3H9

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)

"ADMINISTRATION SOMMAIRE"

Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-PAUL PAQUET, poseur d'asphalte domicilié au 2169, rue Lebon, Val-Bélair, P.Q.
No. 200-11-00003-791
013237

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné, le 2 février 1979, à 2:30 heures de l'après-midi, à son bureau, 425, boulevard Charest est, Québec, pour l'achat de l'item suivant:

DESCRIPTION VALEUR APPROXIMATIVE
Immeuble sis à 2169, rue Lebon, Val-Bélair, P.Q. (Lot no. 419-43 et 419-44) \$29,000

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: JEAN-PAUL PAQUET.
De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, fait à l'ordre du syndic et représentant 15% de la soumission. Aucune soumission non cachetée ne sera acceptée. Tous les dépôts seront remis aux soumissionnaires si la soumission est rejetée; par contre, tout soumissionnaire qui retirera sa soumission avant qu'il ait reçu l'avis de rejet ou d'acceptation, verra son dépôt confisqué à titre de dommage-intérêt, ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne concrétise pas la vente, verra également son dépôt confisqué.

INSPECTION

L'immeuble pourra être visité à 2169, rue Lebon, Val-Bélair, P.Q., mercredi le 27e jour de janvier 1979 de 11:00 heures de l'avant-midi à 4:00 heures de l'après-midi.

Les gens qui voudraient des renseignements additionnels sur l'actif décrit sont priés de communiquer avec Francine Lessard, à 322-3854.

Les soumissionnaires pourront faire l'étude des titres au bureau du soussigné. Tous les soumissionnaires sont invités à être présents lors de l'ouverture des soumissions qui aura lieu le 2e jour de février 1979, à 2:30 heures de l'après-midi, au bureau du soussigné, 425, boulevard Charest est, Québec, P.Q.
Conditions de vente: comptant lors de la signature du contrat de vente.
Le syndic soussigné ne s'engage pas à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.
Date de Québec, ce 15e jour de janvier 1979.

GINGRAS, ROBITAILLE, MARCOUX LEE
Syndic de l'actif de Jean-Paul Paquet
Par: Paul Gingras, C.A. Syndic
425, boulevard Charest est, suite 300
Québec, P.Q.
Tel.: 322-3854

CITÉ DE SILLERY

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits le 8 janvier 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone AZ telle que ci-dessous décrite.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 8 janvier 1979, le conseil municipal de la Cité de Sillery a adopté le règlement numéro 857 amendé le règlement numéro 287 de construction et de zonage dans la zone AZ afin de modifier, dans une partie de cette zone située à l'angle sud-est du Chemin St-Louis et de la Côte à Gignac, les dispositions de l'article 290 relatives aux cours latérales, la dite zone AZ étant délimitée comme suit: au nord et au nord ouest par le Chemin St-Louis; au nord-est, partie par le côté nord-est des lots 3-E-4, 3-E-3, 3-E-2, 3-E-1, 3-E-1-2, partie par les lots 5-11 et 5-17; au sud-est, partie par la cime du cap qui est également le côté sud-est des lots 3-F, 3-E-1-1 et 3-E-1-2, partie par les lots 5-17, 5-11 et une partie du lot 3-A-1-1, partie par l'emprise du chemin de fer Canadien National; au sud par la Côte à Gignac et une partie des lots 3-A-2, 3-A et 3-B; au sud-ouest par les lots 3-B, 320-A-19 et la limite sud-ouest de la Cité de Sillery.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 8 janvier 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 857 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même Loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures les 5 et 6 février 1979, au bureau du soussigné situé à l'Hôtel de Ville, 1445 avenue Maguire, Sillery.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin est vingt-quatre (24) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du soussigné, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 6 février 1979, à 19:00 heures, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 1445 avenue Maguire, Sillery.

DONNE A SILLERY, le 17ème jour de janvier 1979.
LE GEFFRIER DE LA CITE
GEORGES GRAVEL, ING., A.G.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC
NO DIVISION: 22, MINGAN
NO: 650-11-00003-78
NO SURINT: 013038

COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de: BLOUTERIE D'ESCOMPTE VIENNOISE INC., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social au 2, Napoléon, Sept-Îles.
DEBITRICE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

AVIS est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné pour l'achat de l'immeuble de la susdite débitrice. Le dépôt desdites soumissions devra s'effectuer sous au 425, boul. Charest est, suite 400, Québec, AU PLUS TARD MERCREDI, le 31e jour de janvier 1979, à 12:00 heures a.m. ET/OU être remis personnellement au syndic, avant l'ouverture des soumissions, au bureau de Me François Landry, 390, rue Brochu, suite 210, SEPT-ÎLES, JEUDI, le 1er jour de février 1979, entre 11:55 heure et 1:30 heure p.m., pour l'immeuble suivant:

LOT A: TERRAIN ET IMMEUBLE COMMERCIAL sis 398, rue Arnaud, Sept-Îles (sis partie lot 34-1-A-6 et 34-1-A-7, rang 1, aux plan et livre de renseignements du Canton Letellier, Village des Neuf-Îles) (sujet à hypothèques)

PRIX: L'acquéreur devant acquitter toutes et chacune des charges qui grèvent de quelque nature que ce soit et ce, sans exception, qu'il s'agisse d'hypothèques, charges, taxes, arrérages, intérêts, etc. et, en outre, de verser au syndic UN MONTANT D'ÉQUITÉ NE DEVANT PAS ÊTRE INFÉRIEUR À \$1,600.

Les montants des hypothèques et intérêts grevant cet immeuble pourront être vérifiés de la façon suivante:
1re hypothèque: au bureau du Trust Général du Canada, 690, Laure, Sept-Îles;
2e hypothèque: auprès de M. Charles Bélanger, 19, Maisonneuve, Sept-Îles;

Taxes municipales et scolaires: à la municipalité de Sept-Îles; Les titres et/ou autres charges: au bureau d'enregistrement de Sept-Îles;

Un certificat de localisation a déjà été préparé par M. Rodrigue Tremblay, arpenteur-géomètre de Sept-Îles.

Toute soumission devra être cachetée et, sur le recto de l'enveloppe (la face), la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION BLOUTERIE D'ESCOMPTE VIENNOISE INC.

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic, AU MONTANT DE L'ÉQUITÉ SOUSCIS. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION

L'immeuble ci-haut mentionné sera visible, en communiquant, au préalable, au bureau du syndic pour obtenir un rendez-vous. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues JEUDI, le 1er jour de février 1979, à 1:30 heure p.m., au bureau de Me François Landry, 390, rue Brochu, suite 210, Sept-Îles.

CONDITIONS DE PAIEMENT: COMPTANT sur acceptation de la soumission. Le syndic ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.
Québec, ce 16e jour de janvier 1979.

PAUL GOBEIL, syndic
BUREAU DE: BELLAVANCE, Gobeil & MARQUIS
425, boul. Charest est, suite 400
Québec, G1K 3H9
SYNDICS

HOPITAL ST-JOSEPH LA TUQUE, QUÉ.

TRANSFORMATIONS HOPITAL ST-JOSEPH APPEL D'OFFRES

CORPORATION DE L'HOPITAL ST-JOSEPH
885, boulevard Ducharme
LA TUQUE, QUÉ.

BOLDUC, GERVAIS, DERY ARCHITECTES
839, Cascades, Ch. 201
SHAWINIGAN, QUÉ.

LAROCQUE, SAMSON, GUERETTE & ASSOCIÉS
Ingénieurs Conseils
1154, Des Erables
SHAWINIGAN, QUÉ.

La Corporation de l'Hôpital St-Joseph de La Tuque demande des soumissions pour la transformation d'une partie de l'Hôpital St-Joseph de La Tuque.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec, et détenant une licence appropriée émise par la Régie des Entrepreneurs en construction.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'Architecte, contre un dépôt de \$100 versé à l'Architecte, dépôt qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les plans, devis et documents contractuels pourront également être consultés au bureau de l'Architecte; de même qu'aux bureaux de l'Association de la Construction de Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du propriétaire équivalant à 10% du montant de la soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions des entreprises générales (l'original et deux copies) adressées au soussigné, seront reçues au bureau de l'Architecte jusqu'à quinze (15) heures, heure en vigueur localement, le vendredi, seize (16) du mois de février 1979 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il choisit dans les spécialités ci-dessus mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50%) du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITES		MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION EN DOLLARS	
Cloisons sèches et plafonds.....	\$ 1,500	Céramique et terrazzo.....	\$ 1,500
Peinture.....	\$ 2,000	Toiture.....	\$ 1,500
Ébénisterie.....	\$ 1,500	Electricité.....	\$22,000
Plomberie.....	\$ 6,500	Ventilation.....	\$ 2,000
Isolation mécanique.....	\$ 1,000		

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions des sous-traitants des spécialités visées par la présente demande seront reçues aux bureaux des Soumissions Déposées de Québec, de Montréal, Trois-Rivières et Québec, jusqu'à quinze (15) heures, heure en vigueur localement le quatorze (14) du mois de février 1979.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent s'assurer qu'ils détiennent les licences exigées de la Régie des Entrepreneurs en construction.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 3322 en date du 8 novembre 1972.
Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.
JACQUES HAMEL
DIRECTEUR GENERAL

Les services essentiels fixés

Le compte à rebours a commencé dans les hôpitaux

par Claude VAILLANCOURT

Aux endroits où les infirmiers et infirmières de la Fédération des SPIIQ ont déposé une liste de services essentiels, il y aura moins de travailleurs syndiqués au travail, en cas de conflit, que dans les hôpitaux où salariés et patrons se sont mis d'accord sur une liste des effectifs à maintenir.

C'est ce qui ressort de la compilation effectuée par la Fédération des syndicats professionnels d'infirmiers et infirmières du Québec et que la présidente, Mlle Patricia Gauthier, a dévoilé, hier, au cours d'une conférence de presse.

Dans les centres hospitaliers pour soins de courte durée, la différence entre les deux situations est de 9 pour 100; elle est de 17 pour 100 en moyenne dans les hôpitaux pour soins de longue durée. Notons que les infirmiers et infirmières ont décrété 1 pour 100 de plus de personnel dans les centres d'accueil que par rapport aux centres qui en sont venus à un accord.

Cinq points ont influencé la position des 12,000 infirmiers et infirmières:

1— Pour les trois catégories d'établissements que sont les centres hospitaliers à long terme, les centres d'accueil et les centres locaux de services communautaires (CLSC), le nombre de salariés devrait rester sensiblement le même qu'en période normale. Le rapport de force devrait plutôt s'obtenir dans les centres hospitaliers à court terme où oeuvrent 70 pour 100 des effectifs de la fédération.

2— La détermination du nombre de salariés à maintenir en cas de conflit de travail doit tenir compte des effectifs réels dans les établissements lors des périodes de vacances estivales ou durant les fins de semaine alors que les services rendus durant ces périodes sont beaucoup moins nombreux;

3— Le calcul doit aussi tenir compte de la proportion de cadres infirmiers par rapport au nombre de salariés. Si, dans certains cas, le pourcentage de salariés déterminé, soit par entente, soit par dépôt, paraît très bas, c'est que le nombre de cadres est élevé;

4— La vocation de l'établissement de santé ainsi que les types d'unités de soins qu'on y retrouve sont autant de facteurs déterminants;

5— La possibilité d'utiliser, dans chaque établissement, une équipe d'urgence composée de salariés a été retenue pour tenir compte d'événements de force majeure. L'utilisation est permise après entente entre les parties.



Le Soleil, Raynald Lavie

Mlle Patricia Gauthier, présidente de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmiers et infirmières du Québec.

La CUQ incapable de sabrer \$1,300,000 dans son budget

par Denis ANGERS

Réunis depuis 9h ce matin en séance extraordinaire à l'hôtel de ville de Charlebourg, les 31 membres du conseil d'administration de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) procèdent à l'adoption du budget 1979 de l'organisme supra-municipal. Un budget évalué à quelque \$25 millions!

Selon des informations obtenues par LE SOLEIL, ce budget définitif consacre l'impossibilité pour la CUQ de limiter à 10 pour 100 l'augmentation des quote-parts qu'auront à lui verser ses 13 municipalités membres. Toute la semaine écoulée, le comité exécutif a eu beau sabrer à coups de dizaines de milliers de dollars dans les prévisions budgétaires provisoires de la CUQ et des structures en dépendant: Commission de transport (CTCUQ), Bureau d'assainissement des eaux (BAEQM), incinérateur régional... Rien n'y fit.

En dépit des efforts déployés, ces coupures se chiffrent en effet à moins de \$200,000. Ce qui demeure loin des \$1,300,000 nécessaires pour restreindre à 10 pour 100 la croissance des contributions municipales à la Communauté urbaine.

Etouffée par des dépenses incompressibles totalisant

plus de 90 pour 100 de son budget courant, la CUQ ne jouissait que d'une marge de manoeuvre de quelque \$2,500,000. Il était donc humainement impossible, concédait-on, d'effectuer des coupures de \$1,300,000.

Finalisées hier, les prévisions budgétaires de la CUQ impliqueraient conséquemment une hausse de \$12,011,000 à plus de \$14,000,000 des quote-parts des membres. Ce résultat, bien que supérieur aux 10 pour 100 réclamés par le conseil le 5 décembre 1978, n'en représente pas moins une nette amélioration sur la hausse de plus de 60 pour 100 que redoutaient les édiles de la région, l'automne dernier.

Budget de la CTCUQ

Au cours de leur rencontre d'aujourd'hui, les membres du conseil d'administration entendent par ailleurs se pencher sur les prévisions budgétaires de la CTCUQ. Là encore, un intense travail de réduction de dépenses a été mené au cours des derniers jours, afin de limiter au maximum un déficit qui risque d'atteindre \$18,158,000 en 1979.

Premières touchées, les municipalités membres de la CUQ aimeraient en effet réduire sensiblement leur participation au financement de ce déficit d'exploitation, une participation évaluée à \$8,171,500.

D'autre part, le conseil

d'administration de la Communauté urbaine profitera de la séance d'aujourd'hui pour se donner une ligne de conduite dans les négociations qui opposent la CTCUQ aux quatre syndicats de ses employés. C'est en 1979 que 849 travailleurs de ces syndicats verront leurs contrats de travail respectifs venir à échéance.

RENOVATIONS DE TOUS GENRES "Une maison fiable" CONSTRUCTION DELSA INC. 842-2782

CLINIQUE DE JEÛNE de la Mauricie
JEÛNE INTÉGRAL
 Session de 10 jours comprenant un jeûne de 7 jours suivi de 3 jours de récupération. Surveillance quotidienne, sauna, etc. Série de conférences sur l'alimentation ainsi que sur les différents aspects physique, intellectuel, et spirituel du jeûne. Cours de cuisine végétarienne. Amélioration de la santé, amaigrissement, désintoxication et repos physiologique.
 Prochaines sessions du 7 au 17 fév. et du 21 fév. au 2 mars.
 Pour plus d'informations: CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE ECOLE DE SANTÉ 538-3738 2600, 6e Avenue, Grand'Mère, G9T 2L4

externat st-jean eudes
 cours secondaire pour garçons et filles
inscrivez-les tôt
 École privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation
 demandez à recevoir notre dépliant d'informations
 2350, Avenue du Collisée, Québec, G1L 3Z9
 Tél.: 522-0606 / 522-0646

Votre prochaine attaque de Big Mac aura des conséquences heureuses!



Tirage: Renault, McDonald's, Le Soleil, CHRC, CJRP, CFLS et CKCV vous donnent la chance de gagner une Renault 5 TL 1979, munie de l'équipement standard, d'une valeur approximative de \$5000.*

Le tirage aura lieu le 23 février 1979 à midi, au restaurant McDonald's de Sainte-Foy 3440 Chemin des Quatre-Bourgeois Carrefour La Pérade

Comment participer? Remplissez le coupon ci-joint ou un fac-similé raisonnable et déposez-le à l'un ou l'autre des restaurants McDonald's du Québec-métro. Vous avez jusqu'à 24 h le 22 février 1979 pour remettre vos coupons. La personne dont le nom sera pigé devra répondre correctement, dans un laps de temps limité, à une question mettant ses connaissances et son habileté à l'épreuve. Le gagnant aura 15 jours pour prendre possession de son prix. Celui-ci ne sera ni échangeable, ni remboursable. Les employés de McDonald's, de ses agences de publicité et des média concernés ne peuvent participer au concours.

Le concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec. **Aucun achat n'est requis.** Si, dans les 48 heures suivant la pige du coupon chanceux, il nous est impossible de rejoindre le gagnant, un second coupon sera pigé.

RENAULT

Ce coupon vous permet de participer au tirage d'une Renault 5 TL 1979, munie de l'équipement standard.* Cette promotion est rendue possible grâce à la collaboration de Renault, McDonald's, Le Soleil, CHRC, CJRP, CFLS et CKCV. Remplissez ce coupon ou un fac-similé raisonnable et déposez-le dans les barils prévus à cette fin dans tous les restaurants McDonald's du Québec-métro.

NOM _____
 ADRESSE _____
 TÉL. _____
 Date limite: 22 février 1979 à 24 h.

RENAULT 

* Les frais d'immatriculation et de préparation par le concessionnaire ne sont pas inclus. McDonald's assumera toutefois le paiement des taxes.

Coordonnateurs nommés à la Cour provinciale

par J.-Claude RIVARD

Sur recommandation du juge en chef associé de la Cour provinciale, le juge Georges Chassé, trois coordonnateurs ont été désignés par arrêté ministériel du gouvernement québécois pour assister ce dernier dans ses fonctions.

Ce sont le juge Roland Legendre, pour le district judiciaire de Québec; André Gauthier, pour celui de Chicoutimi et le Saguenay-Lac-Saint-Jean; ainsi que le juge Jean Beaulieu, pour le district du Nord-Ouest québécois.

Le rôle du juge coordonnateur est une fonction toute nouvelle, à la Cour provinciale, a révélé le juge Chassé, au cours d'une entrevue. Elle a pour but d'alléger la lourde charge administrative d'un juge en chef, de façon à permettre à ce dernier de pouvoir continuer à exercer la fonction proprement judiciaire et à conserver un contact plus étroit avec les justiciables.

C'est grâce à ce nouveau système, a révélé le juge Chassé, qu'il pourra lui-même incessamment quitter Québec pour entreprendre une session judiciaire dans le district de Mingan (Sept-Îles et Schefferville).

Sous l'autorité du juge en chef associé, les juges coordonnateurs planifient et répartissent le travail de leurs collègues, à l'intérieur des districts judiciaires. Ils président à l'appel des causes, et procèdent à la confection des rôles d'audience. C'est à

eux que les avocats devront désormais s'adresser pour obtenir des ajournements et des remises.

Le territoire desservi par la Cour provinciale, pour le district d'appel de Québec, est l'un des plus considérables du pays. Un total de 44 juges (exclusion faite des juges provinciaux qui oeuvrent à l'intérieur de commissions provinciales) font actuellement la rotation dans les régions de Québec, Arthabaska, Beauce et Estrie, Côte-du-Sud, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, Trois-Rivières et La Tuque, Témiscamingue, Abitibi, Nord-Ouest, Chicoutimi-Roberval, Côte-Nord, Charlevoix, Saguenay-Chibougamau, baie James. Il y aura bientôt desserte de la Cour provinciale dans l'Un-gava, par le biais du district judiciaire d'Amos.

Dans certaines régions, la Cour provinciale exerce une juridiction mixte (criminelle et civile); dans d'autres, elle est un tribunal essentiellement civil, partageant sa tâche avec la Cour des sessions de la paix.

Soit dit en passant, le seul district judiciaire de Mingan couvre toute la Basse Côte-Nord jusqu'aux frontières du Labrador de même que l'ensemble du Nouveau-Québec. Le "juge missionnaire" appelé à desservir ces régions éloignées, en milieu surtout amérindien et inuit, est présentement le juge Jean Beaulieu, de Québec.

Avocat de Québec à la CECO

Un avocat de Québec, Me Raymond Boly, vient d'être nommé pour agir à titre de membre additionnel de la Commission de police du Québec aux fins de l'enquête sur le crime organisé.

La nomination a été annoncée hier par le président de l'enquête sur le crime organisé, le juge Denys Dionne.

Me Boly devrait commencer à exercer ses fonctions dans les prochains jours, puisqu'il était déjà prévu que des interrogatoires à huis clos doivent être tenus par la CECO dès le 24 janvier.

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS

DANS L'AFFAIRE DE: **LOIRRAINE GRAINING MACHINE INC.**
AVIS est par les présentes donné qu'en ma qualité d'agent pour une banque à charte, j'ai reçu mandat de mettre en vente les stocks de matières premières ainsi que diverses machines (en voie de fabrication) servant à imprimer le bois. Le tout ayant une valeur de \$52,405, tel que déterminé par un administrateur de Lorraine Graining Machine Inc.

Les offres doivent être accompagnées d'un dépôt de 15% de la soumission à titre d'arrhes, par chèque visé ou mandat et être envoyées au bureau de l'agent, Marc Sheedy, c.a., qui les recevra jusqu'à 10:00 heures a.m., jeudi, le 1er février 1979.

INSPECTION DES ACTIFS
Les stocks sont entreposés au 48, rue St-Paul, Québec, et les lieux seront ouverts pour une visite préalable, mardi le 23 janvier 1979, entre 10:00 a.m. et 4:00 p.m.

Une liste de l'inventaire peut être obtenue sur demande.

CONDITIONS DE VENTE
Les conditions seront mentionnées lors de l'inspection.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes jeudi le 1er février 1979, à 10:00 a.m. au bureau de l'Agent.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

MARC SHEEDY, C.A. AGENT
Bureau de: **Laliberté, Lantôt, Morin & Associés, Coopers & Lybrand,** 2, Place Québec, Suite 536, Québec, P.Q. G1R 2B5 522-7901

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: **M. POLLACK LIMITEE**
750, boul. Charest est Québec, P.Q.

Des soumissions scellées seront reçues au bureau du syndic soussigné jusqu'à 11h00, vendredi le 2 février 1979 pour l'achat en bloc ou en lots séparés des actifs ci-après mentionnés:

LOT No 1 Stock de marchandises assorties d'une valeur approximative de **\$71,923**
LOT No 2 Mobilier et agencement de magasin **\$2,223,000**
LOT No 3 Mobilier et équipement de bureau
LOT No 4 Caisnes enregistreuses
LOT No 5 Fournitures de magasin et de bureau

INSPECTION DES ACTIFS
Les lieux ci-dessus mentionnés seront ouverts pour une visite préalable mardi et mercredi le 23 et 24 janvier 1979 entre 10h00 et 16h00. On peut se procurer, sur demande, une liste de l'inventaire.

CONDITIONS DE VENTE
Les conditions de vente seront disponibles lors de l'inspection.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes vendredi le 2 février 1979 à 11h00 au bureau du syndic.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

ANDRÉ GIROUX, c.a. SYNDIC
Bureau de: **COOPERS & LYBRAND** 630, boul. Dorchester ouest Suite 2800 Montréal, Québec H3B 1W6 878-9204

avis légaux · appels d'offres · soumissions

CORPORATION MUNICIPALE ST-DUNSTAN DU LAC BEAUPORT COMTE DE QUEBEC APPEL D'OFFRES PROJET V-3113
La Corporation municipale St-Dunstan du Lac Beauport, comté de Québec, demande des soumissions pour les travaux de fondation de rues et de pavage d'un chemin d'une longueur de 3,200 pieds, à construire sur les lots 172-10, 172-13, 173-11, 174-76. Les plans, devis et formules de soumissions sont disponibles au bureau des ingénieurs-conseils, Piette, Audy, Bertrand, Lemieux, Fugère, Leblond, 2570, chemin Sainte-Foy, Saint-Foy, Québec, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) qui sera entièrement remboursé aux entrepreneurs sur remise des documents en bon état, dans un délai de dix (10) jours après l'adjudication du contrat. Le dépôt des entrepreneurs qui ne présenteront pas de soumission ne sera pas remboursé. Pour être considérées, les soumissions doivent être présentées, en duplicata, sur les formules préparées à cette fin et transmises sous enveloppe scellée, sur laquelle est lisiblement écrite la mention "SOUMISSION - PROJET V-3113". Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé par une banque canadienne, fait à l'ordre du propriétaire, pour un montant de \$15,000. Les soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 16 heures, le 1er février 1979, au bureau de la municipalité, pour être ouvertes publiquement, à 16 heures, le même jour. Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Le secrétaire **Henri-G. Zicat**

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No Cour: 200-11-000561-782 No Surintendant: 013254
COUR SUPERIEURE (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: "MARCHE D'ORLEANS (1977) INC.", corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires, au 1196, de la Canadière, Québec, Qué.
DEBITRICE
AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre "MARCHE D'ORLEANS (1977) INC.", le 8e jour de janvier 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue à Montréal, le 30e jour de janvier 1979 à 1:30 heure de l'après-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10, rue Notre-Dame est, en la cité de Montréal, Province de Québec. **GAETAN LAFLAMME, C.A. SYNDIC**
Bureau de: **THORNE RIDDELL & CO.** 800, boul. Dorchester ouest Suite 1050 Montréal, Qué. H3B 1X9 Tél.: (514) 866-7721

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No Cour: 200-11-000561-780 No Surintendant: 013255
COUR SUPERIEURE (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: "LES MARAICHERS DU QUEBEC-METRO INC.", corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires, au 91, avenue St-Joseph, à Beauport, Qué.
DEBITRICE
AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre la débitrice, Les Maraichers du Québec-Métro Inc., le 8e jour de janvier 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue à Montréal, le 26e jour de janvier 1979, à 1:30 heure de l'après-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10, rue Notre-Dame est, en la cité de Québec. **GAETAN LAFLAMME, C.A. SYNDIC**
BUREAU DE: **THORNE RIDDELL & CO. Comptables Agréés** 800, boulevard Dorchester ouest Montréal, Qué. H3B 1X9 Tél.: (514) 866-7721

BELIGAU INC.
• encanteur 55, rue Henderson
• évaluateur Halls de Palais Québec, Qué.
• liquidateur Tél. (418) 692-1180

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux Publics, Chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec, G1K 4K2, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES
Appel d'Offres 790-006P Construction d'un nouveau bureau de poste - SP-2A, St-Siméon de Bonaventure, Comté Bonaventure, Qué.
On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Rimouski, Québec et Montréal, aussi aux bureaux du Ministère à Rimouski et Montréal, ainsi qu'au bureau de poste de St-Siméon de Bonaventure, Qué.

Date limite: le mercredi 28 février 1979
Dépôt: \$50
Renseignements: Tél.: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS
Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans les mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux Publics, Chambre 266, 2ème étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec G1K 4K2, seront reçues jusqu'à 15.00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES
Appel d'Offres 790-007P - Installation de stores à lamelles verticales - Immeuble du Gouvernement du Canada - 165 Dorchester, QUEBEC, Qué.
On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association des Constructeurs de Québec ainsi qu'au Terminus Postal, 300 rue St-Paul, Québec, Qué.

Date limite: le mercredi 7 FEVRIER 1979
Dépôt: \$25.00
Renseignements: Tél.: (418) 694-3142

Appel d'Offres 790-008P - Installation de stores à lamelles verticales Immeuble du Gouvernement du Canada - 1141 Route de l'Eglise, STE-FOY, Qué.
On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association des Constructeurs de Québec ainsi qu'au bureau de poste, 1145 Route de l'Eglise, STE-FOY, Qué.

Date limite: le mercredi 7 FEVRIER 1979
Dépôt: \$25.00
Renseignements: Tél.: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS
Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans les mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Canada Public Works Canada

AVIS (Troisième publication) DEMANDES DE PERMIS ADDITIFS

Prenez avis que la requérante, Roch Roy Transport Ltée, Cap-Chat, Cte Matane, (19900-V), s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'émission de trois (3) permis additifs supplémentaires pour la région 09 pour une période de quatre (4) mois, pour y effectuer le transport en vrac de bois, pour le compte de la Compagnie Rayonier Québec, avec les camions suivants munis d'un équipement spécial, à savoir Pole Trailer:

Mack 1978, Série RD686S4534
Mack 1970, Série DM685S1568C
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585, boulevard Charest est, à Québec, dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

Richard Ramsay Fortin, Roy, Buisières, Ramsay & Racine Procureurs de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No 100-12-001050-78
COUR SUPERIEURE Chambre de la Famille

MARIA DESMEULES, Requérante **GRIATIEN MURRAY, Intimé.**
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, GRIATIEN MURRAY, de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans: - Le Journal "Le Soleil", de Québec - Le Journal "La Presse", de Montréal.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Rimouski.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A Rimouski, ce 9 janvier 1979. **C. Desjardins** Registrateur des divorces

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No 100-01915-795 No Surintendant: 013265-013266
COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: **GASTON RHEAUME, (202-766-119), vendeur, domicilié et résidant au 20, rue Lafond, St-Emile, P.Q., et DAME CATHERINE LABRIE RHEAUME, (222-071-540), vendeuse des mêmes lieux et adresse, et ayant tous les deux opéré un commerce sous le nom de "BOUTIQUE MERVEILLE ENRG.", au 2485, Boul. Ste-Anne, Québec, P.Q.** Débiteurs

AVIS est par les présentes donné que Gaston Rheaume et Dame Catherine Labrie Rheaume, du 20 rue Lafond, St-Emile, P.Q., ont fait cession de leurs biens le 11e jour de janvier 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour de janvier 1979, à 11:15 heure de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, à 800 d'Youville, Suite 1801, Québec 4, P.Q.

Daté de Québec, ce 16e jour de janvier 1979. **JEAN-GERMAIN HUOT, syndic**

Bureau de: **LEBLOND, BUZZETTI, HUOT & ASS.,** 621, boulevard Charest Est, Québec, P.Q. G1K 3J5 Téléphone: 525-4641

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No 100-01915-795 No Surintendant: 013242-013243
COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: **DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ANDRÉ BERUBE, (232-121-244), Imprimeur et Messager, et DAME SUZANNE TANGUAY BERUBE, (233-259-993), Ménagère, tous deux domiciliés et résidant au 1091 Châteaubriand, Val-Bélair, P.Q., et ayant fait affaires sous le nom de "IMPRIMERIE BERUBE & DUFRESNE INC.", à Loretteville.** Débiteurs

AVIS est par les présentes donné que André Bérubé et Dame Suzanne Tanguay Bérubé, du 1091 Châteaubriand, Val-Bélair, P.Q., ont fait cession de leurs biens le 5e jour de janvier 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de janvier 1979, à 11:15 heure de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, à 800 d'Youville, Suite 1801, Québec 4, P.Q.

Daté de Québec, ce 12e jour de janvier 1979. **JOHN P. BUZZETTI, C.A. SYNDIC**

Bureau de: **LEBLOND, BUZZETTI, HUOT & ASS.,** 621, boulevard Charest Est, Québec, P.Q. G1K 3J5 Téléphone: 525-4641

groupement des assureurs automobiles

DEMANDE D'EXPLOITATION DE CENTRES D'ESTIMATION DES DOMMAGES AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles, constitué en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, regroupe tous les assureurs privés autorisés à pratiquer l'assurance automobile dans la province de Québec.

Poursuivant ses efforts d'amélioration des services offerts aux assurés et conformément à l'article 171 de ladite Loi, le Groupement des assureurs automobiles se propose d'agréer des centres d'estimation chargés de faire l'estimation des dommages subis par des automobiles. Les centres d'estimation agréés devront offrir leurs services à tout assuré agréé et chacun de ces assureurs devra recourir aux services de ces centres à toutes les fois que la chose est possible.

Le Groupement détermine les normes d'établissement et d'opération des centres qu'il agréé ainsi que les conditions de retrait de son agrément.

Les centres à être agréés appartiendront à des entrepreneurs indépendants et seront exploités par des particuliers et/ou des organismes qualifiés, conformément aux méthodes et aux normes du Groupement des assureurs automobiles. Le Groupement des assureurs automobiles est prêt à étudier les demandes d'exploitation d'un centre dans la banlieue ouest de la ville de Québec; les postulants devront rencontrer les critères de sélectivité établis par le Groupement et avoir une solide expérience dans le domaine de l'estimation des dommages automobiles et/ou celui des réparations.

Les formulaires requis peuvent être obtenus sur demande envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante: **Groupement des assureurs automobiles** 1010 ouest, rue de la Gauchetière Suite 210 Montréal, P.Q. H3B 2N2

Les demandes de formulaires doivent être accompagnées d'un dépôt de \$100 (remboursable sur remise des formulaires et matériel pertinents) sous forme de chèque à l'ordre du Groupement des assureurs automobiles.

Les demandes seront étudiées d'ici le 22 mars 1979.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No 200-11-000007-792 No Surintendant: 013242-013243

Dans l'affaire de la faillite de: **ANDRÉ BERUBE, (232-121-244), Imprimeur et Messager et DAME SUZANNE TANGUAY BERUBE, (233-259-993), Ménagère, tous deux domiciliés et résidant au 1091 Châteaubriand, Val-Bélair, P.Q. et ayant fait affaires sous le nom de "IMPRIMERIE BERUBE & DUFRESNE INC.", à Loretteville.** DEBITEURS

DEMANDE DE SOUMISSIONS
Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 621, boulevard Charest Est, Québec, P.Q. G1K 3J5, le 31 janvier 1979, à 2:00 heures de l'après-midi, pour la vente de l'actif suivant:

Lot 1 Maison unifamiliale (22x28), site au 1091, Châteaubriand, Val-Bélair, P.Q. (Sujet à hypothèques) **\$38,500**

Toute soumission devra être cachetée et sur le recto de l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: **SOUMISSION RE. ANDRÉ BERUBE.**

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera confié à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que la requête ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION
Le lot 1 sera visible chez le débiteur, 1091, Châteaubriand, Val-Bélair, P.Q., mercredi, le 24 janvier 1979 de 1:00 à 3:00 heures de l'après-midi.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné ledit lot et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. L'acquéreur devra prendre possession dudit actif à ses frais, dans un délai à être convenu avec le syndic.

Les gens qui voudraient des renseignements supplémentaires sur l'item décrit ci-dessus sont priés de communiquer avec M. André Thibodeau de notre bureau.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, mercredi le 31 janvier 1979, à 2:00 de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné.

CONDITION DE PAIEMENT, COMPTANT, sur acceptation de la soumission. Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Daté de Québec, ce 16e jour de janvier 1979.

JOHN P. BUZZETTI, C.A. SYNDIC

BUREAU DE: **LeBlond, Buzzetti, Huot et associés**

SYNDICS LICENCIÉS - LICENSED TRUSTEES 621 BOUL. CHAREST EST, QUÉBEC, QUÉ. G1K 3J5 / (418) 525-4641

avis RECHERCHE DE LOCAUX

La Société des alcools du Québec recherche un espace commercial à louer pour l'aménagement d'une succursale libre-service à:

Québec
• Emplacement situé dans la zone commerciale sur la rue du Roi entre Dorchester et de la Couronne ou sur de la Couronne entre du Roi et de la Reine
• Façade d'un minimum de 50 pieds
• Superficie approximative de 5,500 pieds carrés
• La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition.

Le local offert devra être conforme à toutes les lois, tous les règlements et décrets fédéraux, provinciaux et municipaux.

Toute offre de location devra se faire en envoyant les détails du local et de son emplacement, accompagnés d'un plan et de photos, avant le 2 février 1979.

Adressez votre offre à: **Société des alcools du Québec** Service de développement immobilier Case postale 1058, Place d'Armes Montréal, Québec Tél.: 873-5765

avis RECHERCHE DE LOCAUX

La Société des alcools du Québec recherche un espace commercial à louer pour l'aménagement d'une succursale libre-service à:

Québec, quartier Duberger
• Emplacement situé dans la zone commerciale du boulevard Père-Lelièvre entre le boulevard Central et le boulevard Monaco
• Façade d'un minimum de 40 pieds
• Superficie approximative de 5,000 pieds carrés
• La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition.

Le local offert devra être conforme à toutes les lois, tous les règlements et décrets fédéraux, provinciaux et municipaux.

Toute offre de location devra se faire en envoyant les détails du local et de son emplacement, accompagnés d'un plan et de photos, avant le 2 février 1979.

Adressez votre offre à: **Société des alcools du Québec** Service de développement immobilier Case postale 1058, Place d'Armes Montréal, Québec Tél.: 873-5765

avis RECHERCHE DE LOCAUX

La Société des alcools du Québec recherche un espace commercial à louer pour l'aménagement d'une succursale libre-service à:

Québec, quartier Duberger
• Emplacement situé dans la zone commerciale du boulevard Père-Lelièvre entre le boulevard Central et le boulevard Monaco
• Façade d'un minimum de 40 pieds
• Superficie approximative de 5,000 pieds carrés
• La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition.

Le local offert devra être conforme à toutes les lois, tous les règlements et décrets fédéraux, provinciaux et municipaux.

Toute offre de location devra se faire en envoyant les détails du local et de son emplacement, accompagnés d'un plan et de photos, avant le 2 février 1979.

Adressez votre offre à: **Société des alcools du Québec** Service de développement immobilier Case postale 1058, Place d'Armes Montréal, Québec Tél.: 873-5765

AVIS PUBLIC

CHAMP DE TIR AU CAMP DE VALCARTIER

Des exercices de tir auront lieu jour et nuit jusqu'à nouvel ordre, aux champs de tir de Valcartier.

La zone de danger est délimitée comme suit:
La frontière est du secteur est est une ligne tirée parallèlement à la route 371 (Loretteville à St-Gabriel de Valcartier) du côté ouest de ladite route; cette ligne débute à l'endroit où la rivière Nelson intercepte la route 371 et se continue jusqu'au lac Ferré; depuis ce point en direction nord-ouest jusqu'à la frontière ouest du Monastère Saint-Sacrement, puis direction nord-est une distance de trois miles jusqu'à la route parallèle à la rivière Jacques Cartier et du côté ouest de celle-ci; puis direction nord-ouest jusqu'à un mille passé la pointe extrême ouest du Lac Tantara. La frontière nord de la zone est délimitée par une ligne droite tirée entre le point extrême nord de la frontière est et le Lac de Claire. La frontière ouest est délimitée par une ligne tirée depuis le Lac de Claire à un point un mille passé la barrière de l'ouest sise sur la route Lac St-Joseph-Valcartier, depuis ce point direction nord-est jusqu'au Lac du Père puis direction sud-est jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. La frontière sud de cette zone est une ligne droite tirée direction est-sud-est du point extrême sud de la frontière ouest pour une distance de 3 miles; depuis ce point direction nord-est jusqu'au sommet du mont connu sous le nom de Brillant puis direction nord jusqu'au point extrême sud de la frontière.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET AUTRES EXPLOSIFS EGARES
Les bombes, grenades, obus et autres explosifs analogues constituent un danger qui peut causer des blessures ou entraîner la mort. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou conservé en votre possession un objet que vous croyez être un explosif, prévenez la police de votre localité qui verra à en disposer.

Personne ne peut pénétrer dans la zone sans autorisation, et l'accès en est interdit.

PAR ORDRE Charles R. Nixon Sous-ministre Ministère de la Défense Nationale

Ottawa, Canada 17630-77

habitat

Le chauffage et ses auxiliaires

Le poêle: de la chaleur oui ... et des risques d'incendie

par Louise PICARD

Que ce soit pour des raisons purement décoratives ou pour contrer le coût élevé du chauffage, peut-être songez-vous à faire bientôt l'acquisition d'un poêle à bois ou, encore installer un foyer dans votre demeure.

La demande pour ces appareils connaît une vogue sans précédent et l'on retrouve sur le marché un vaste choix de modèles. Pour des sommes allant de \$250 à \$350, on peut se procurer des poêles importés de l'Asie — Corée, Taiwan, Japon — copies conformes de modèles "made in Canada" pour lesquels on peut payer jusqu'à \$800 ou \$900. Ces poêles importés sont réputés pour être tout aussi bons, pourvu que la fonte ou l'acier soient suffisamment épais pour résister à une chaleur intense sans qu'ils ne craquent. Toutefois, les pièces, tout comme les automobiles, sont parfois difficiles à obtenir et vous risquez d'attendre longtemps avant de les obtenir de votre marchand.

Avant de faire un choix, il est bon de considérer certains aspects importants: l'emplacement, la cheminée, les tuyaux du poêle, le combustible, le montant que l'on veut investir, l'usage qu'on veut en faire. De plus, une mauvaise installation ou utilisation de ces appareils de chauffage peut offrir des risques d'incendie.

Selon le directeur Mainguy, du Service de protection contre l'incendie, de la ville de Québec, très peu de gens peuvent installer un foyer ou un poêle de façon sécuritaire. Certains vendeurs n'ont pas les connaissances requises pour bien informer l'acheteur alors que d'autres se contentent de répondre aux questions qui leur sont posées. En général, il croit préférable d'en confier l'installation à des spécialistes qui sauront se conformer aux instructions du fabricant.

Non seulement faut-il songer au coût de l'achat mais aux frais supplémentaires qui en découlent: produit isolant, cheminée, tuyau. Dans certains cas, ce poêle ou ce foyer ne

servira qu'en fin de semaine, dans un chalet, ou à la maison de ville durant les froids intenses ou, encore, de façon continue durant l'hiver. Quel que soit l'usage qu'on veut en faire, il est essentiel d'observer les normes de sécurité prévues, si l'on veut éviter les risques d'incendie, fait remarquer M. Mainguy.

Précautions à prendre

L'espace entre le poêle et les murs latéraux est important. Un espace libre d'au moins 36 pouces est recommandé afin de permettre l'aération. S'il y a un écran protecteur de métal et d'amiante placé à un pouce ou plus du mur, un espace de 18 pouces suffit. De plus, aucun meuble combustible ou produit inflammable ne doivent se trouver à moins de 36 pouces du poêle ou du foyer.

S'il s'agit d'un sous-sol dont le revêtement des murs est en contreplaqué (Plywood) il faudra isoler davantage. Il est à noter qu'un poêle installé sur une maçonnerie posée directement

sur un plancher de bois n'est pas de toute sécurité, la chaleur pouvant circuler à la base et mettre le feu au plancher.

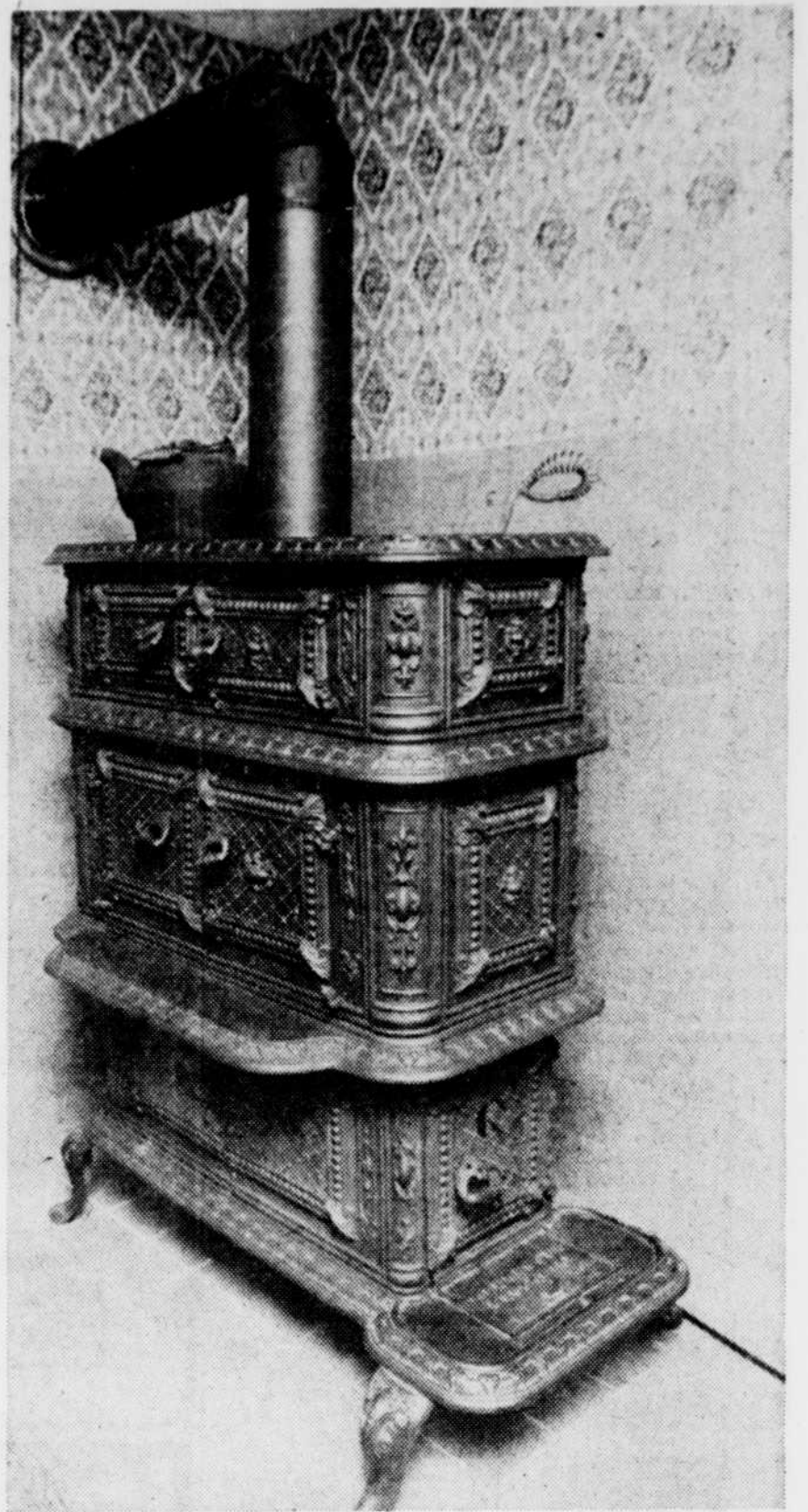
Un foyer ou un poêle à bois n'est pas un incinérateur dit M. Mainguy. Aussi, il ne faut pas brûler de déchets, des emballages, surtout s'ils sont faits de styrofoam des canettes aérosol ou toute autre matière plastique qui risquent d'exploser, sans parler des odeurs nauséabondes qui s'en dégagent, des enduits collants et graisseux qui se déposent à l'intérieur des cheminées ou des tuyaux.

Rappelant deux incendies causés récemment par de l'huile ayant servi à allumer des poêles, il déconseille un tel produit, ainsi que l'essence, le kérosène ou tout autre fuel. Quant aux bûches artificielles que l'on retrouve sur le marché, elles ne doivent pas être utilisées dans un poêle ou une fournaise. Pour les foyers, il ne les recommande pas particulièrement, à moins que l'installation soit très bien faite. Il est important, avant de quitter la pièce pour la nuit, de repousser au fond les cendres encore chaudes et de placer le pare-flamme devant le foyer.

Le service gratuit de ramonage n'existant plus, il ne faut pas oublier de faire ramoner la cheminée une ou deux fois l'an, les feux de bois produisant de la créosote qui colle à l'intérieur. Le service de protection contre les incendies incite la population à faire appel à ses services qu'il s'agisse de l'installation d'un foyer préfabriqué ou, encore, pour indiquer le meilleur endroit où installer un détecteur de fumée.

Dans le Vieux-Québec où l'on découvre fréquemment des maisons avec des foyers n'ayant pas servi depuis des années, trop de résidents, croit-il, décident de s'en servir sans se préoccuper de les nettoyer ou de les faire inspecter.

"Il en coûte \$10 millions par année à la ville de Québec pour maintenir un service contre les incendies et les contribuables ne doivent pas hésiter à avoir recours à nos services", de conclure le directeur Mainguy.



Le poêle à bois, qui a servi à réchauffer les maisons de nos ancêtres et à cuire les mets savoureux de nos grands-mères.

Un soleil à soi...



drouin & parent
CONSTRUCTION INC.
663-7585
384 Seigneuriale, Beauport
Terrains disponibles un peu partout



TERRAINS DISPONIBLES

Au Lac-Beauport, avec vue et accès sur le lac et à Charlesbourg, angle place le Marsan et Trudel.

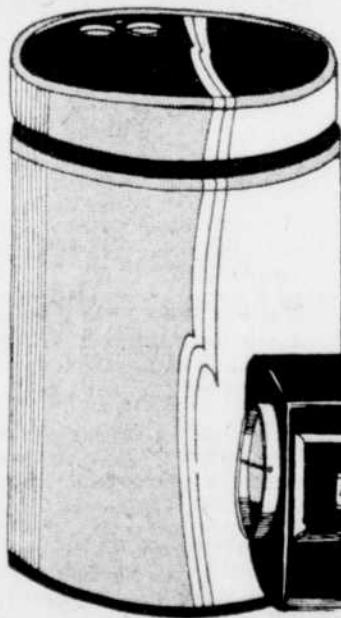
LA COMPAGNIE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE inc.

CONSULTEZ DES EXPERTS

661-5066

359A, boul. Rochette, Beauport • Garantie 5 ans •

L'HUMIDIFICATION



Un air judicieusement humidifié va de pair avec une saine ambiance dans la maison. C'est aussi le secret des plantes intérieures vigoureuses, des voies respiratoires dégagées, des planchers silencieux, de l'élimination des chocs électrostatiques désagréables. L'humidification adéquate de votre foyer, CASTEL vous la propose en deux versions: l'humidificateur automatique intégré au système de chauffage; l'humidificateur portatif de type décoratif. **Ne laissez pas l'air sec avoir raison de votre confort. Appelez-nous à 688-8110.**

CASTEL



CASTEL
"L'HOMME AU CAMION VERT"

Vente et location
QUÉBEC: 688-8110
RIMOUSKI: 723-5815
SAGUENAY: 543-4339
Magasin à Place Fleur de Lys

UN BON PLACEMENT! MA MAISON

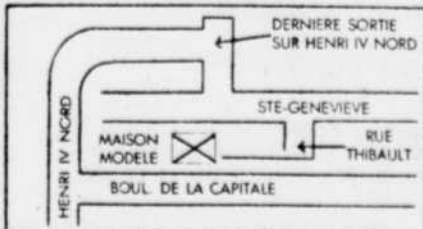
pour moins de \$ **40,000**

- Terrain inclus.
- Nivelé.

- Quelques maisons disponibles à un taux d'intérêt de 10¼% à 10½% (taux fixe pour 5 ans).
- Vendues directement par le constructeur.



• Sur 3 sites enchanteurs de la région de Québec:
ST-AUGUSTIN • NEUFCHATEL • VAL-BELAIR

<p>NEUFCHATEL RUE HENDEL</p> 	<p>ST-AUGUSTIN RUE DU FOIN</p> 	<p>NEUFCHATEL AVENUE CHAUVÉAU</p> 
---	---	--

LES CONSTRUCTIONS
J.M. GAGNON inc.

POUR INFORMATIONS:
843-4088
843-2172
658-5380

Il y a moyen de chauffer au bois sans danger

"Les poêles et fournaises à bois et la manière de s'en servir en toute sécurité", tel est le titre d'une brochure publiée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Disponible gratuitement sur demande, cette brochure contient une foule de renseignements expliquant, entre autres, les risques du chauffage à bois, les dangers possibles et la manière de les éviter.

Les directives qu'on y trouve pour l'installation d'appareils de chauffage au bois s'appliquent aussi bien aux habitations anciennes qu'aux nouvelles. Ainsi, avant de procéder à l'installation d'un poêle ou d'une fournaise, on conseille de vérifier la police d'assurance, car il se peut qu'elle permette l'utilisation occasionnelle d'un foyer ouvert mais non celle d'un poêle ou d'une fournaise à bois comme moyen de chauffage principal.

Précautions à prendre

Avant d'installer le tuyau de poêle ou la cheminée, il est important de choisir avec soin la position du poêle ou de la fournaise. Le premier principe est de ne jamais placer un poêle ou une fournaise près d'une porte extérieure. Les courants d'air se produisant lors de l'ouverture de la porte pouvant perturber le tirage du feu. Plus important encore, en cas de mauvais fonctionnement du poêle ou de la fournaise, votre fuite vers la sécurité à l'extérieur pourrait être coupée.

Cheminée

Si vous désirez installer un poêle ou une fournaise sur une cheminée en

place, vous devrez vous assurer que la dimension de la cheminée est suffisante pour servir à la fois le poêle ou la

fournaise à bois et la fournaise en place. En gros, si la dimension de la cheminée n'est pas supérieure à celle

du plus gros tuyau à y raccorder, cette cheminée ne convient pas et il faut installer une nouvelle cheminée pour la fournaise ou le poêle à bois.

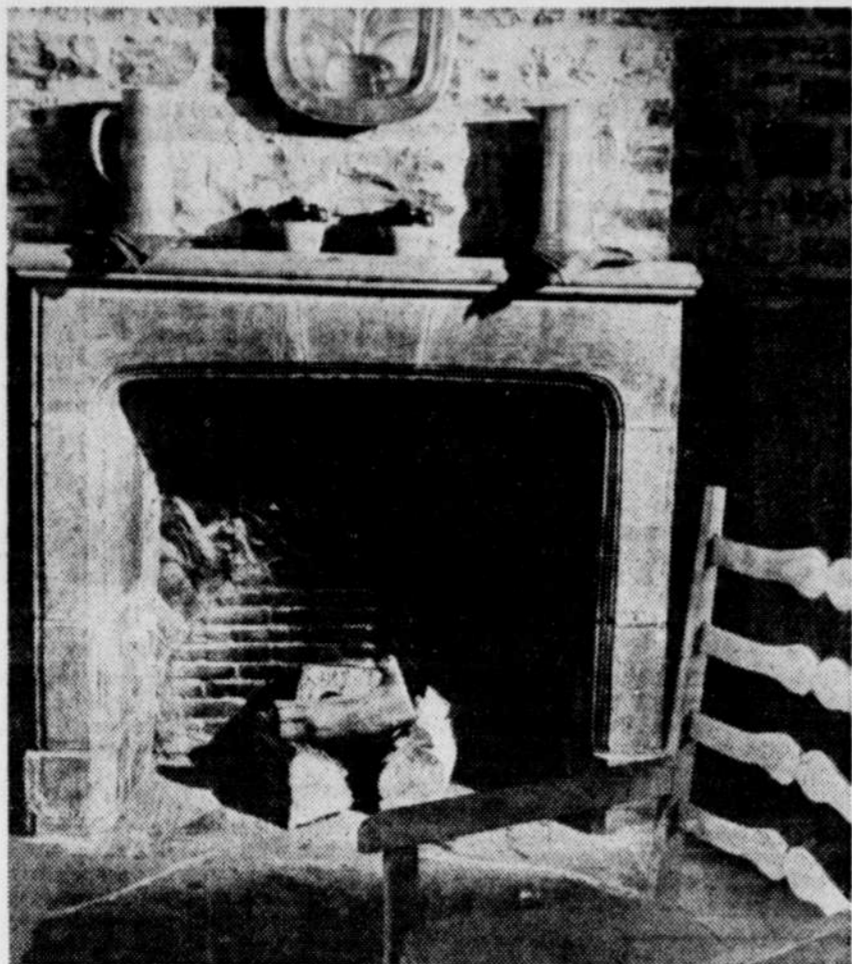
Quant au tuyau de cheminée, il faut laisser un espace de 450 mm (18") entre celui-ci et le matériau combustible le plus proche, soit le mur et le plafond. Lorsqu'un tuyau de cheminée traverse une cloison, il faut installer un manchon à ventilation. Les tuyaux de cheminée devenant très chauds, ils peuvent se déboîter en cas de feu de cheminée. Les tuyaux de cheminée métallique ne doivent jamais passer à travers les planchers, le risque étant trop grand d'un feu dans le plancher entre les solives. Il ne faut jamais les installer en des endroits où il est difficile de les voir — sous un escalier, en arrière d'un placard, etc. —

Les tuyaux de fer galvanisés ne sont pas recommandés parce qu'ils deviennent cassants aux températures élevées, caractéristiques du chauffage au bois. Les tuyaux de fer noir durent beaucoup plus longtemps. Il ne faut jamais utiliser des tuyaux de poêle pour remplacer, à bas prix, une cheminée extérieure. Le risque d'une brûlure par la corrosion ou par la neige glissant d'un toit voisin est trop élevé. Il n'est pas difficile d'imaginer ce qui pourrait se produire si le tuyau était brisé et que toute la chaleur du feu se propageait au parement extérieur de la maison.

L'installation d'une fournaise ou d'un poêle à bois doit être conforme au code de construction provincial. En vérifiant auprès du bureau municipal de votre localité, vous saurez quels

sont les règlements en vigueur, et s'il vous faut un permis de construire pour installer un appareil de ce genre. La principale source de danger, d'après la SCHL réside dans la formation de créosote dans la cheminée par suite des phénomènes qui accompagnent la combustion du bois.

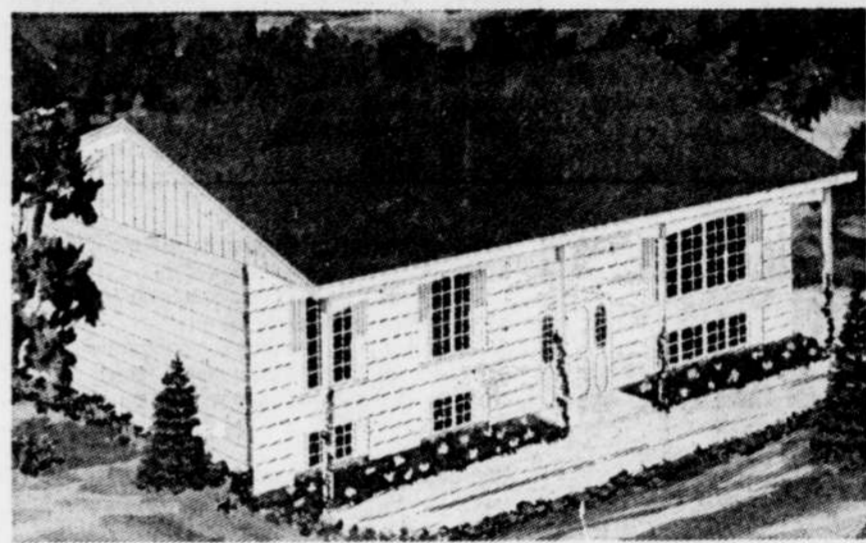
Le chauffage au bois est tout à fait valable mais il peut être très dangereux si les règles du bon sens ne sont pas respectées. La brochure "Le chauffage au bois en toute sécurité" en explique tous les dangers et la façon de les prévenir. Pour en obtenir une copie, il suffit d'écrire à l'adresse suivante: Mme Nicole McCamm — Service de relations publiques — Société centrale d'hypothèques et de logement — C.P. 70, Québec, Qué. G1V 4C8.



En hiver, rien de tel qu'un foyer pour se réchauffer le cœur... et les pieds.

LE PRIX DES MAISONS EST-IL IMPORTANT? BIEN SUR, C'EST LA RAISON MEME DE NOTRE REUSSITE

Nous avons conçu une maison qui offre le plus grand espace habitable au meilleur prix en ville.



FAITES QUELQUE CHOSE POUR VOUS ASSURER LA MEILLEURE CONSTRUCTION QUI SOIT!

Une visite s'impose au: **2125, BOUL. HAMEL, Québec.**

MAXI-LOGI
vous en construira une à votre goût!



Nous construisons selon les normes et la technique

VEUX-TU...

UNE MAISON POUR \$8,000 à \$10,000 DE MOINS QUE TU PAIERAS AILLEURS



Je t'aiderai à te procurer une maison à un prix que tu pourras payer.

Appelle-moi **681-9942**

à compter de 13h. jusqu'à 22h. samedi et dimanche de 1h. à 5h.

M. CHARLES BILODEAU
LOGIS-CONSEIL.



"Nous construisons selon les normes et la technique STRUCTOME."

LOGIS-CONSEIL INC.
2330, boul. Hamel, Duberger, Québec.

Bur.: **681-9942** (ouvert tous les soirs, sauf les sam. et dim. soirs)
Rés.: **527-2908**

Je désire obtenir de plus amples renseignements et des dépliants gratuits, sans aucune obligation de ma part.

NOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL..... NO DE TEL.....

PROPRIETAIRES OU FUTURS PROPRIETAIRES



Série Québécoise

C'est en plein le moment de discuter vos projets de rénovation ou construction avec des experts qui, en cette période de l'année, ont plus de temps à vous consacrer.

Des idées, nous en avons!

- bois
- matériaux
- quincaillerie
- armoires
- escaliers
- fermes de toit
- fenêtres

Egalement, nous pouvons vous fournir

150 PLANS DE MAISONS

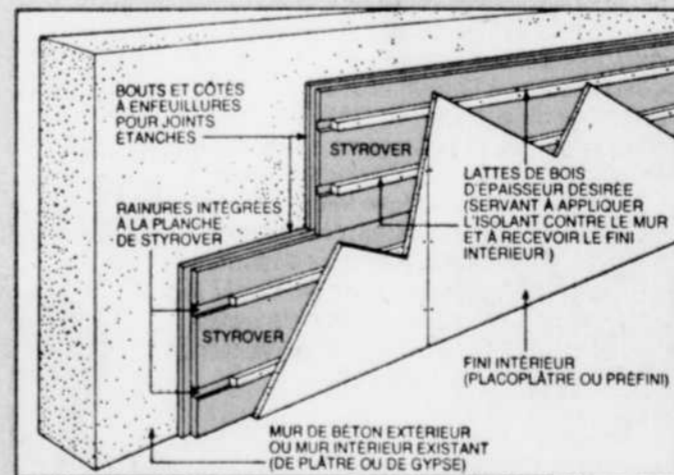


2901 CHEMIN STE-FOY-653-7258 653-4986

Economies de chauffage
un système intégral de
RÉISOLATION

STYROVER[®]
STYROVER[®]
STYROVER[®]

Un isolant de polystyrène fait au Québec pour le Québec



Système idéal pour la réisolation des maisons existantes

Styrover est le seul isolant de polystyrène rigide à offrir un système intégral d'installation et de finition (voir illustration).

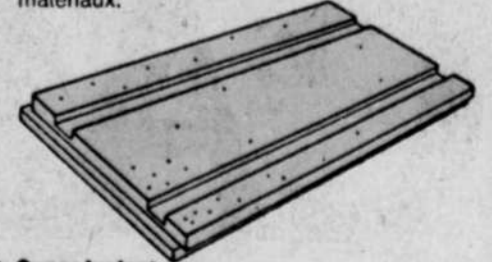
Styrover se pose facilement, rapidement, proprement. Ne requiert pas d'équipement spécial.

Styrover offre un choix complet de dimensions et toutes les épaisseurs de 1 à 5 pouces. Les bouts et côtés sont à enfeuillures pour une meilleure isolation.

Styrover est un matériau approuvé par la SCHL, admissible pour les programmes gouvernementaux de subventions à l'isolation.

Styrover est économique. Son coût d'installation est modique et il se paie rapidement grâce aux économies d'énergie réalisées.

Demandez Styrover à votre marchand de matériaux.



(1) St: Super Isolant Système Intégral Système International

Un produit entièrement québécois.

Isolez en vert

Styrover est un produit de qualité de



Parc industriel St-Augustin
Tél.: (418) 878-3666

habitat

La SCHL et les maisons solaires

Face à l'importance grandissante de l'énergie solaire comme source de chauffage, la Société centrale d'hypothèques et de logement a décidé d'emboîter le pas en acceptant d'assurer les prêts hypothécaires consentis pour les maisons solaires, en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

Cependant, l'organisme fédéral a l'intention d'y aller prudemment. Dans un communiqué d'information on explique que si certains essais de chauffage de maisons à l'énergie solaire ont donné de bons résultats, il est difficile de prévoir le rendement et la durabilité des systèmes utilisés pour capter et emmagasiner la chaleur émise par le soleil.

La société centrale rappelle qu'on trouve sur le marché nombre de

produits pouvant servir à construire des systèmes de chauffage à l'énergie solaire pour maisons, piscines ou réservoirs d'eau chaude domestique. Mais, le consommateur n'a aucun moyen de juger du comportement et de l'efficacité de ces divers éléments, une fois intégrés au système, précise-t-elle.

Dans son propre intérêt et celui des consommateurs, la SCHL collabore avec le Conseil national de recherches et l'Association canadienne de normalisation pour mettre au point des techniques d'essais qui permettraient d'évaluer le rendement des capteurs solaires. Tant que ces techniques ne seront pas disponibles, toute personne qui désire obtenir un prêt assuré pour une maison solaire devra convaincre l'organisme fédéral du taux d'efficaci-

té escoté du système qu'elle se propose d'installer pour capter et emmagasiner l'énergie solaire.

Les deux grandes préoccupations de la société centrale ont trait aux aspects hygiéniques et sécuritaires du

la SCHL veut d'abord connaître la réponse à cinq grandes questions touchant ces aspects:

Le système de chauffage solaire risque-t-il de contaminer l'eau potable du réservoir de la maison? L'élément d'entreposage thermique est-il dans un endroit sûr? Le système risque-t-il de geler? Le danger existe-t-il que des amas de neige et de glace tombent sur les capteurs solaires et les mettent hors de service ou, en tombant, risquent de provoquer un accident? Quel-

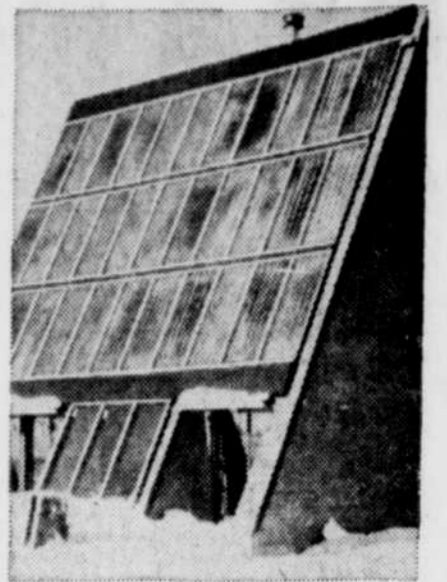
le charge le système ajoute-t-il sur le bâtiment. Les fermes de toit ont-elles été conçues pour supporter le poids supplémentaire des capteurs qu'on y installe?

C'est à partir des réponses à ces questions que la valeur d'emprunt du système solaire sera déterminée. Il faudra s'attendre à ce que cette valeur soit inférieure à la valeur réelle puisqu'elle sera basée aussi sur la capacité plus ou moins grande du système à fournir de l'énergie durant sa durée de vie probable.

Pour la plupart des gens, l'idée de chauffer les maisons avec les rayons du soleil qui descendent gratuitement du ciel est excitante et fascinante.

L'énergie solaire ne pollue pas l'environnement et ne touche pas aux réserves d'énergie conventionnelle. Par contre, le chauffage solaire comporte des frais d'installation élevés et la SCHL ne peut pas, par manque de renseignements suffisants, selon elle, comparer les caractéristiques de rendement des divers systèmes vendus sur le marché.

Ainsi, tant que ses travaux de recherche et ceux des autres organismes n'auront pas produit des normes sûres permettant de juger de la valeur des systèmes de chauffage solaire, les consommateurs sont invités à tempérer leur enthousiasme et à adopter une attitude réservée à l'endroit du chauffage solaire, rappelle l'organisme fédéral.



La SCHL s'engage avec prudence dans le financement des maisons solaires.

Ville LaSalle abritera le plus gros système au pays

MONTREAL (PC) — La compagnie Eteo Photo Colour, de Ville LaSalle (une filiale de Quebecor) inaugurerait à la fin d'avril le plus important système de chauffage solaire au Canada et le troisième plus gros en Amérique du Nord.

Obligée de chauffer jusqu'à 18,000 gallons d'eau par jour pour dévelop-

per les pellicules photographiques d'amateurs, la compagnie Eteo a décidé de contrer la hausse des coûts de l'huile à chauffer en optant pour l'énergie solaire.

L'affaire est on ne peut plus sérieuse puisque le système comporte 10,000 pieds carrés de capteurs solai-

res inclinés à 45 degrés. Ces 425 capteurs de trois pieds par sept sont disposés en sept rangées de 60 unités chacune, et occuperont les 2-3 du toit de l'usine.

Cet ambitieux projet, qui a impliqué la mise au point de capteurs spécialement adaptés, est évalué à

environ \$292,000. Le gouvernement fédéral y a investi \$242,000 dans l'espoir de favoriser l'émergence d'une industrie québécoise de chauffage solaire.

Selon M. Jacques Sicotte, responsable de la conception et de l'installation de ces capteurs pour le compte de la compagnie Thermosolar, de Ville de

Laval, le chauffage solaire est particulièrement bien adapté aux besoins de la compagnie Eteo. "C'est presque une situation de rêve", avoue-t-il.

Nombreux avantages

En effet, la période de production la plus intense est celle de l'été, alors que tous les touristes et vacanciers profitent du soleil. C'est aussi la période où les capteurs peuvent fournir le plus d'énergie et où l'eau brute tirée de l'aqueduc est aussi plus chaude.

Heureusement, la production tombe de près de 60 p.c. en hiver, alors que les journées sont courtes et que l'eau demande plus de chauffage.

Autre facteur intéressant, la compagnie Eteo n'a pas besoin d'une eau très chaude. Une température d'environ 105 degrés F. lui suffit à peu près et elle en utilise de grandes quantités, sans aucun recyclage. Or les capteurs solaires sont d'autant plus efficaces que l'eau à chauffer est froide au départ et qu'il n'est pas nécessaire d'atteindre une température élevée. Ils sont parfaits pour chauffer légèrement une grande quantité d'eau.

Comme Eteo possède déjà toutes les installations de chauffage nécessaires, le système solaire ne servira que de pré-chauffage et les bouilloires traditionnelles pourront combler la différence de température au besoin.

L'installation solaire pourra donc ne fournir que de l'eau à 85 degrés F. en hiver et n'aura pas à fournir un liquide à 150 degrés comme il le faudrait dans un chauffage domestique. Par le fait même, ces basses températures permettent l'utilisation d'une tuyauterie en PVC, bien plus économique que le cuivre.

Autre avantage, les contraintes thermiques seront réduites, de même que les pertes d'énergie par rayonnement. Les capteurs mis au point par Thermosolar n'ont donc pas besoin d'une vitre aussi transparente, d'un boîtier aussi solide ou d'une isolation aussi poussée que pour le chauffage domestique; autant d'économies importantes. Ces capteurs à efficacité moyenne sont particulièrement bien adaptés au chauffage des piscines intérieures.

C'est justement à vous qu'on s'adresse!

Le Gouvernement du Québec a entrepris, il y a quelques mois, la mise sur pied du "Fichier central de ses fournisseurs de services et des entrepreneurs en construction", afin que tous ses contrats soient accordés de façon équitable, tenant compte des particularités régionales du Québec.

Déjà des milliers de fournisseurs se sont inscrits au Fichier central des fournisseurs du Gouvernement! Pourquoi pas vous?

Si vous travaillez pour vous-même ou si vous possédez une entreprise de services dans les secteurs suivants:

- 02 Fichier des entrepreneurs en construction: entrepreneurs généraux ou spécialisés;
- 03 Fichier des services professionnels reliés à la construction et au génie général, par exemple: ingénieurs, architectes, arpenteurs-géomètres, urbanistes, etc.;
- 04 Fichier des professionnels reliés à l'administration, par exemple: conseillers en gestion du personnel, conseillers en systèmes administratifs, conseillers en informatique, comptables, actuaires et autres

- professions tels traducteurs, agronomes, géographes, etc.;
- 05 Fichier des services reliés à l'audio-visuel et aux arts graphiques, par exemple: producteurs de films, producteurs de diaporamas, photographes, graphistes, designers (3D), typographes, photographeurs, etc.;
- 06 Fichier des services auxiliaires, par exemple: fournisseurs de personnel, services de déménagement, services d'entretien paysager, services d'entretien d'immeubles, etc.;
- 07 Fichier des services reliés à la sécurité, par exemple: agents de sécurité, armés et non armés, services divers de sécurité, transport et entreposage de documents, etc.;
- 08 Fichier des services reliés à la publicité: Agences de publicité.

Complétez le coupon ci-joint et retournez-le au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement afin de recevoir votre formulaire de demande d'inscription au Fichier central des fournisseurs du Gouvernement.

Le Fichier central des fournisseurs du Gouvernement, c'est plus juste, justement!

JUSTEMENT!



Veuillez m'expédier un formulaire d'inscription au Fichier central des fournisseurs. Mon secteur d'activité est le suivant:

Entrez: Fichier 02 03 04 05 06 07 08

nom ou raison sociale _____

adresse _____

code postal _____

téléphone _____

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
Service général des Achats
Fichier central des fournisseurs
1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage
Québec, Québec
G1R 4X8

Gouvernement du Québec
Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

SUPER-VENTE DE FOYERS

Jotul

Jotul No 6. Les portes ouvertes, il donne un feu reposant. En fermant les portes coulissantes, il se transforme en une excellente fournaise à combustion thermique et à température contrôlable.

Prix de détail suggéré \$1,199.99
SUPER-SPECIAL

\$875⁰⁰

PIERRE DION enr.
779, rue Sabrevois, Ste-Foy - Tél. 856-1724

VENTE ET INSTALLATION DE FOYERS ET CHEMINEES DE TOUT GENRE.

OFFRE UNIQUE

\$37,700.

MAISON CONSTRUITE SUR PLACE, TERRAIN INCLUS

VIENS VOIR CAI
ENTIÈREMENT TERMINÉE
VOUS PRENEZ POSSESSION LA CLEF DANS LA PORTE

SECTEUR
BEAUPORT, ST-ÉMILE, VAL-BÉLAIR, CAP-ROUGE

NOS NORMES DE CONSTRUCTION SONT SUPÉRIEURES AUX EXIGENCES DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, AINSI QUE DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT.

N'ACHETEZ PAS AILLEURS AVANT DE COMPARER CHEZ NOUS NOS AVANTAGES

VOS MENSUALITÉS SERONT DE **\$142.92** (CAPITAL-INTÉRÊTS-TAXE) AVEC UN LÉGER COMPTANT

5 ans de garantie

PROGRAMME DE CERTIFICATION DES MAISONS NEUVES DE LA PC/HQ.

construction canadienne
Neufchâtel
Beauport

Boul. Rochelle
Thémis
VENDEUR AUTORISÉ

843 1451 667 8140 661 3147

Même cher, le Village olympique se loue bien

Dix jours après la mise en location de 400 appartements du Village olympique, 36 pour 100 étaient déjà loués et les responsables de la Régie des installations olympiques espèrent que la moitié de ces appartements sera louée d'ici le 1er juillet.

Le président de cette régie, M. Robert Nelson qui se montre plus pessimiste estime qu'il aurait été beaucoup plus simple de construire un village temporaire pour les athlètes

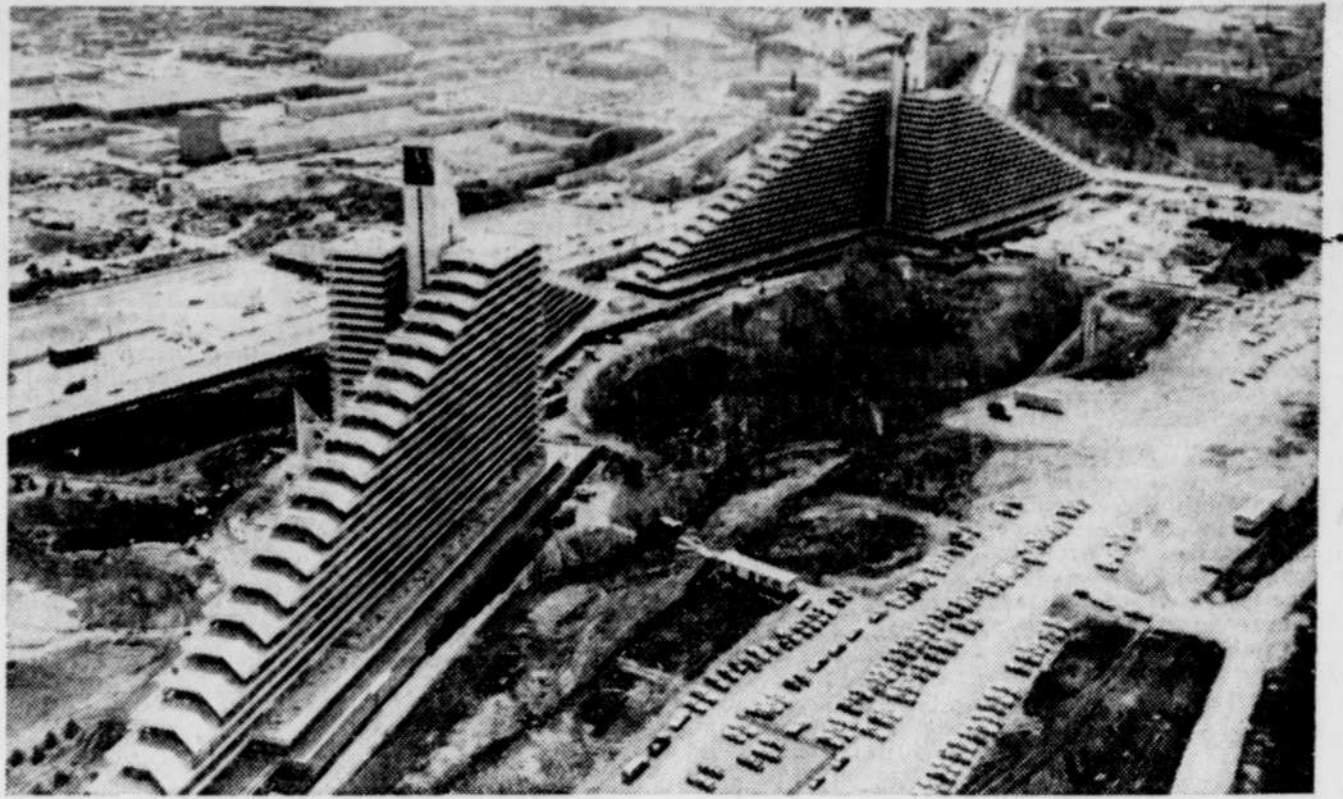
ayant participé aux Olympiques de Montréal en 1976. En raison des décisions qu'il fallut prendre quant à l'avenir du complexe olympique, il a fallu plus de 2 ans pour que le premier édifice soit aménagé en logements.

Les coûts de location qui comprennent le chauffage et l'électricité varient de \$215 à \$245 par mois pour un studio; \$320 à \$382 pour les appartements d'une chambre à coucher; \$382 à

\$428 pour deux chambres à coucher et de \$590 à \$820 pour trois chambres à coucher. Outre la piscine intérieure et les bains sauna, des pistes de ski et un club de golf ont été aménagés dans un parc voisin pour les locataires désireux de se garder en forme.

Les couloirs menant aux ascenseurs sont situés à l'extérieur, caractéristique que l'on retrouve fréquemment dans l'architecture suédoise et danoise. Les administrateurs de la RIO ont évalué à environ \$2 millions par année les revenus provenant de la location des appartements lorsque ceux-ci seront tous occupés.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec doit décider d'ici la fin du mois de mars s'il procédera à l'aménagement de la seconde pyramide qui contiendrait 400 appartements.



Le Village olympique ou "les pyramides blanches".

Gel des loyers exigé par des locataires

MONTREAL (PC) — Cinq associations de locataires regroupées depuis peu sous la même bannière viennent de partir en campagne pour obtenir des autorités le gel des loyers.

"Le Regroupement pour le gel des loyers" soutient qu'un grand nombre de locataires des quatre coins de la province ne peuvent tout simplement plus concurrencer la montée vertigineuse de la hausse des loyers, des tarifs de l'électricité, le prix de l'huile à chauffage et autres dépenses courantes.

Si l'Etat québécois autorise l'Hydro-Québec à hausser de plus e de 40 pour 100 ses taux en trois ans, si le pétrole augmente de

presque 100 pour 100 dans ce même laps de temps et si le revenu des locataires bouge à peine, comment imaginer que ces occupants subsistent sans rognier sur leurs besoins es-

sentiele, se demande le nouvel organisme.

L'appel du regroupement s'adresse au premier chef aux locataires de tous les districts et villes du Québec.

Choix complet de maisons.

Construisons sur place, sur votre propre terrain ou sur un des nôtres.

MODULES ORLEANS INC.



663-3817

243 St-Jules, Beauport. (Près du boul. de la Capitale)

UNE CRÉATION ARTISANALE TYPIQUEMENT QUÉBÉCOISE

\$53,000

sur votre terrain



A SU LA REALISER POUR VOUS PLAIRE

20, CHEMIN DE L'HERMINETTE, LAC-BEAUPORT

500 pieds passé les pentes de ski Le Relais

Lundi au vendredi: 9h à 17h, 19h à 21h
Samedi et dimanche: 14h à 17h.



André Pousséou

Un nom qui rappelle la distinction

849-2863

849-8383

Voulez-vous savoir pourquoi nos clients sont si fiers de leurs maisons?

LES MAISONS

baTitec

c'est comme un bon vin, elles sont construites par des maîtres selon des normes très spéciales. Leur valeur augmente du simple fait de les posséder.

VENEZ NOUS VOIR

Vous comprendrez pourquoi nous nous sommes gagnés la confiance de tant de monde.



ATTENTION:

NOUS AURONS UNE QUANTITE LIMITEE DE MAISONS POUR OCCUPATION LE PREMIER JUILLET PROCHAIN.

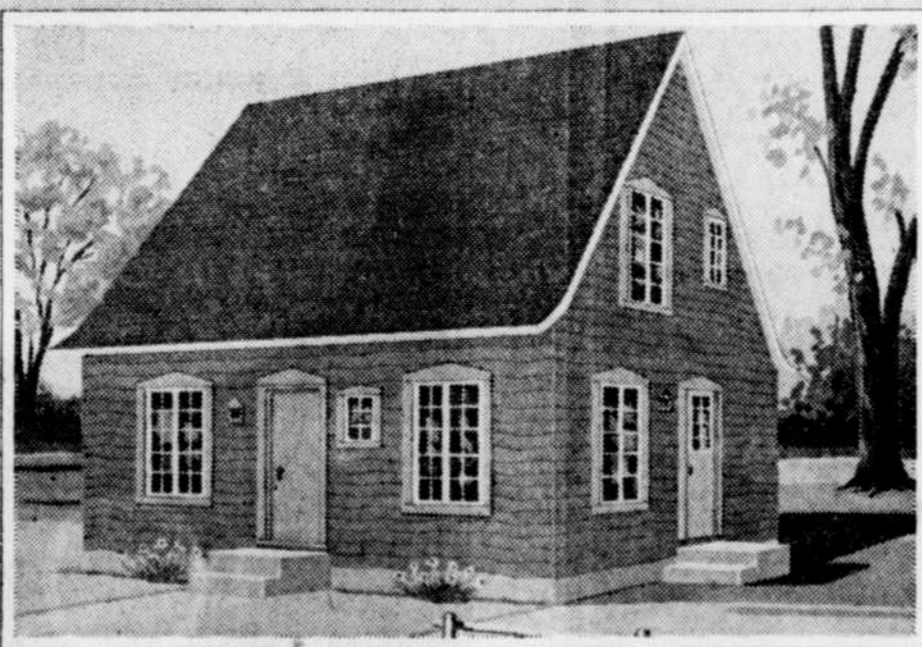
baTitec

2122 BOUL. HAMEL, angle du Vallon

Nous construisons selon les normes et la technique "STRUCTOME"



la vaudreuil



\$39,000
sur votre terrain
est-ce possible? Oui!

Car ici, notre pouvoir d'achat, c'est vous qui en bénéficiez.

Ce modèle est maintenant en montre sur notre terrain d'exposition.

A vous d'en profiter.

habitat préfab inc.

MAISON DE QUALITÉ PAR EXCELLENCE

687-0300



EXPOSITION PERMANENTE
5 MODELES A VISITER
2144 boul. Hamel
Duberger, Qué.

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI
De 9h à 21h

SAMEDI
9h à 17h

DIMANCHE
13h à 17h



5 ans de garantie

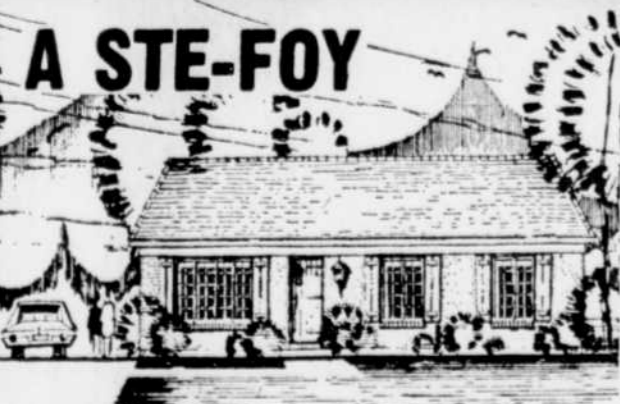
PROGRAMME DE CERTIFICATION DES MAISONS NEUVES DE L'A.P.C.H.Q.

Compétence et solvabilité!

Si vous avez un problème de **CONDENSATION** ou de **BUEE** dans les fenêtres **NOUS AVONS LA SOLUTION!**
Nous pouvons régler vos problèmes d'humidité. Assurez-vous d'un confort permanent au foyer, consultez un spécialiste.

RESIDENTIEL - COMMERCIAL

OVILA GARNEAU ENR. 661-6025
Entrepreneur général



- Hypothèque à 10 1/4%
- Isolation au-delà des normes requises
- Site excellent
- Protégé par le P.C.M.V.
- 6 autres terrains disponibles

Venez nous visiter au 3259, Vergant, Nord

CONSTRUCTION DELSA INC.
653-9367 - 842-2782

Reprise des travaux aux Communes

Session de la dernière chance pour les libéraux

par Donald CHARETTE

OTTAWA (PC) — C'est mardi prochain que va redémarrer l'activité politique dans la capitale fédérale avec la reprise des travaux de la Chambre des communes, ou plus précisément, avec la poursuite des travaux de la quatrième session de la 30ème législature.

Même si le menu législatif semble assez consistant, il est clair que ce sont deux événements politiques majeurs, la tenue d'élections fédérales devenues inévitables et l'articulation d'une réforme de la constitution, qui draineront la plupart des énergies au cours des prochains mois.

Les lois à venir

On se rappellera que la Chambre des communes a ajourné ses travaux peu avant Noël, soit le 22 décembre, après un débat-marathon sur le projet de loi C-14 qui réduisait de \$2.5

milliards sur deux ans les paiements d'assurance-chômage. Le gouvernement avait imposé une motion de clôture afin de mettre un terme au filibuster du Nouveau Parti Démocratique.

Le premier projet de loi à apparaître au feuilletton la semaine prochaine sera le Bill C-35 qui transformera le ministère des Pêcheries et de l'Environnement en celui des Pêches et Océans.

Une des plus importantes lois à venir demeure cependant celle qui autorisera le gouvernement à tenir des référendums. Le leader du gouvernement en Chambre, M. Allan Rock, a indiqué le mois dernier qu'il entendait accorder la priorité à C-9 lors de la reprise des travaux. Etant donné que le ministre d'Etat aux Relations fédérales-provinciales, M. John Reid, et le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, seront à Vancouver la semaine prochaine pour participer

au comité sur la réforme constitutionnelle, l'étude de C-9 reprendra la semaine du 27.

De nombreuses spéculations entourent la présentation d'une loi annoncée par le gouvernement lors de la dernière session: la loi C-22 qui établit que les salaires du secteur public doivent se comparer à ceux versés par l'entreprise privée.

Selon certaines informations, la majorité gouvernementale est divisée sur la nécessité d'introduire un projet de loi qui est très impopulaire auprès des fonctionnaires, quelques mois avant d'aller en élections.

En fait, C-22 ne figure plus au feuilletton. Par contre, un porte-parole du gouvernement a affirmé hier que le projet de loi n'a pas été abandonné et qu'il devrait être débattu en Chambre au cours de cette session. Il a ajouté que le nouveau prési-

dent du Conseil du Trésor, M. Judd Buchanan, tient autant que son prédécesseur M. Robert Andras, à l'adoption de cette loi.

Les autres projets de loi à venir sont: C-13, loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, C-2, loi sur les caisses de santé, C-24, loi sur le double prix du blé, C-29, loi sur l'habitation et, surtout, C-27, la loi qui permettra de créer une société de la Couronne pour remplacer le ministère des Postes.

Aucun autre projet de législation n'a été annoncé jusqu'à présent.

Session de la dernière chance

Les travaux de la Chambre prennent cette fois-ci une connotation particulière étant donné qu'il s'agit de la session de la dernière chance pour le gouvernement libéral sortant et pour le Parti conservateur, que les sondages n'ont jamais placé si près du pouvoir.

M. Trudeau n'a que quelques mois pour remonter la pente et démontrer aux Canadiens qu'après dix ans de pouvoir son parti est toujours le seul capable de diriger efficacement le pays.

Quant au jeune chef conservateur, M. Joe Clark, qui revient d'une tournée internationale qui, semble-t-il, a presque tourné au désastre, il doit démontrer aux électeurs qu'il a l'étoffe et la

Pêche: imminence d'un accord canado-américain

OTTAWA, WASHINGTON (d'après UPI et CP) — Des porte-parole du Canada et des Etats-Unis ont nié, hier, qu'une entente soit intervenue sur la question des frontières maritimes entre les deux pays. Toutefois, les négociations semblent avoir atteint un point crucial et une entente pourrait intervenir bientôt.

Une nouvelle rencontre est prévue mardi, à Washington, entre les ambassadeurs américain et canadien, MM. Lloyd Cutler et Marcel Cadieux, afin de dénouer l'impatte et trouver une solution.

Des sources proches des négociateurs ont cependant déclaré prématurée la nouvelle selon laquelle les négociateurs étaient d'ores et déjà parvenus à conclure un pacte de 10 ans, fixant les quotas de pêche des deux pays au banc Georges et dans le golfe du Maine.

La rumeur avait été publiée par le "Boston Globe", qui ajoutait que la question des frontières maritimes entre les Etats-Unis et le Canada allait être soumise au tribunal international de La Haye.

Cependant Lorne Clark et

Ray Marshall, respectivement chef adjoint des délégations canadienne et américaine aux Nations unies, se sont rencontrés, hier à New York, en vue de réduire les écarts séparant les deux parties. "Il reste des points à régler, a déclaré le porte-parole canadien, mais des progrès considérables ont été réalisés."

La querelle remonte à 1977 quand les deux pays ont étendu à 200 milles des côtes leurs limites territoriales, créant ainsi des problèmes de juridiction dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique.

Des droits de pêche réciproques ont été annulés, en juin dernier, avec la dénonciation d'un accord temporaire qui permettait la pêche en attendant le résultat des entretiens entre les négociateurs sur les frontières maritimes.

MM. Cadieux et Cutler devaient se réunir à New York, au cours du week-end, mais la conférence a été reportée à la semaine prochaine à cause du décès de la belle-mère de M. Cutler.

Les négociateurs ont reçu le mandat de concentrer

leurs efforts sur la côte est avant de trouver une solution aux problèmes de juridiction sur les côtes du Pacifique et de l'Arctique.

Tout règlement de la querelle devra, par la suite, être approuvé par le secrétaire d'Etat américain, Cyrus Vance, et le ministre des Affaires extérieures canadien, Don Jamieson. Une fois approuvé par les Etats-Unis et le Canada, le pacte permettra aux pêcheurs des deux pays de recommencer la pêche dans les limites de 200 milles de l'autre.

La publicité dans Le Soleil, votre guide d'achat

CONFÉRENCIER



M. Normand Lavoie C.L.U.

M. Normand Lavoie C.L.U. sera conférencier au prochain souper-causerie de l'Association Québécoise de Planification Successorale, à 18 heures, mardi le 23 janvier 1979, au Cercle Universitaire, rue d'Auteuil, Québec. Le conférencier traitera de "l'assurance-vie et les rentes". (ANN.)

stature d'un premier ministre, avant que M. Trudeau ne déclenche au printemps l'appel au peuple.

A l'enseigne de la constitution

L'ombre du référendum québécois plane également sur le Parlement canadien. Février sera en effet le mois de la refonte de la constitution qui prévaut au Canada depuis 111 ans.

Tous les premiers ministres

du pays se pencheront les 5 et 6 février prochain sur le rapport que leur aura remis le comité fédéral-provincial chargé de la révision constitutionnelle.

De cette conférence fédérale-provinciale devrait émaner la réponse du gouvernement canadien au gouvernement du Québec et à son référendum prévu pour l'automne.

Il est utile de rappeler que la conférence des premiers ministres suivra de quelques jours la publication des recommandations tant attendues de la Commission Peppin-Robarts, commission mise sur pied pour s'occuper de l'unité nationale. Des informations non confirmées laissent croire que le groupe pourrait recommander au gouvernement canadien de laisser tomber la politique

de bilinguisme, traditionnel cheval de bataille de M. Trudeau.

Dès lundi

Signalons que dès lundi tous les yeux se tourneront vers Ottawa alors que la télévision présentera les cérémonies entourant "l'installation" du nouveau gouverneur général M. Ed Schreyer. Alors pourra débiter le compte à rebours.



GREGOIRE TARDIF

Monsieur Jean Tardif, nouveau concessionnaire Mercury-Lincoln, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Grégoire Tardif aux postes de vice-président et directeur des ventes.

Saint-Raymond: 337-7339 Québec, ligne directe: 692-1313

Grégoire Tardif

Les Habitations Ben & Gilbert inc. 2251, Boulevard Hamel, Duberger - Québec, P.Q.



Ben oui, Ben et Gilbert construiront notre maison personnalisée au prix d'une maison de série... Notre rendez-vous, c'est demain soir, chérie.

Notre maison, faite selon nos désirs, construite sur le terrain de notre choix et adaptée à nos besoins?

"Ici, nous vous écoutons" — Apportez-nous vos projets! Appelez dès aujourd'hui pour votre rendez-vous: 681-4148

POUR TOUTES REPARATIONS PROFITEZ DE L'HIVER

RENNOVATION Décor de Québec Inc. 188 av. Lamontagne, Qué. 3 - Tél.: 522-2084

ESTIMATION GRATUITE

- Obtenez plus d'espace
- Une salle de jeux pour vos enfants
- Comptez sur une chambre supplémentaire
- Une salle pour vos réunions, parents et amis

Aucun comptant requis

SPECIALISTE EN RENNOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE

UNE INVITATION PERSONNELLE Jean Tardif NOUVEAU CONCESSIONNAIRE

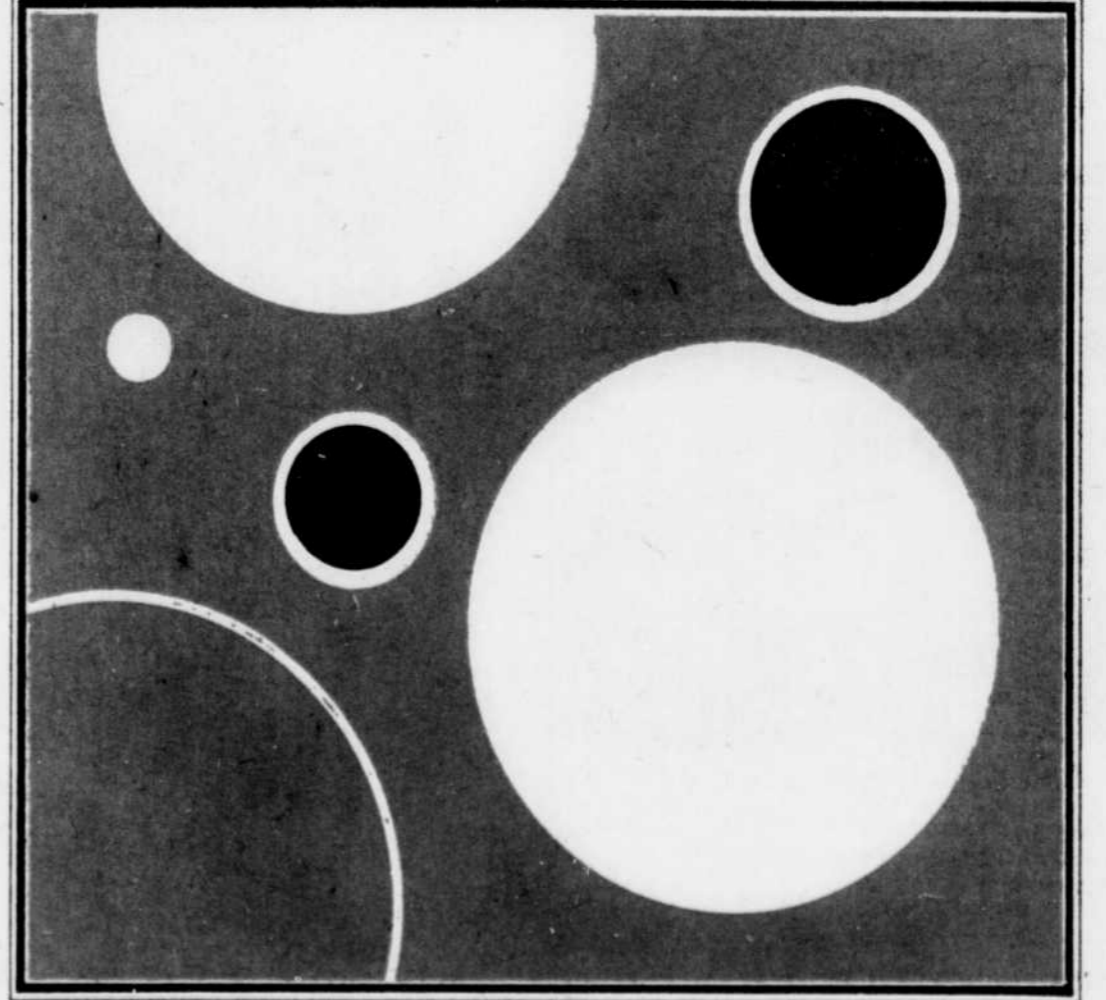



SAINT-RAYMOND: 337-7339 QUÉBEC, ligne directe: 692-1313

Nouveau Décor Meubles Inc. ESCOMPTES ALLANT JUSQU'À 10% SUR TOUTE LA MARCHANDISE

50%

appoint



43 ouest, Trans-Canada, Rond-Point Lévis Tél.: 837-9381

N.B. L'EXEMPTION DE TAXE DE VENTE SUR LA VENTE DES MEUBLES SE TERMINE LE 31 MARS 1979.